

Le 23 Janvier 2015

ND
2015-52

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 DECEMBRE 2014**

Le Maire : ... Pour moi-même et de M. Cervoni pour le Docteur Lehot. Y a-t-il d'autres pouvoirs ?

Nous allons passer à la lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal. Qui est le plus jeune ? C'est Delphine Chavagné qui va nous donner lecture, je lui passe la parole.

Mme Chavagné procède à la lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des observations ? Si ce n'est pas le cas, ce procès-verbal est adopté.

Le Maire : La première délibération concerne la composition de la commission municipale des impôts directs. Il est proposé la composition suivante.

M. Luquet : M. le Maire ?

Le Maire : Oui.

M. Luquet : Est-ce qu'on pourrait s'exprimer avant le début du Conseil, s'il vous plaît ?

Le Maire : Levez le doigt au bon moment, oui.

M. Luquet : Merci. Donc Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, M. le Maire, nous arrivons en fin d'année, c'est la trêve de Noël et du Jour de l'An, que je souhaite à tous les plus heureux possible mais c'est aussi un peu l'heure des bilans après huit mois de Conseil Municipal, huit mois après les élections, huit mois de présence au sein du Conseil Municipal.

Vous aviez souhaité publiquement avoir une Opposition constructive et nous avons immédiatement lors du premier Conseil d'Avril – le 5 Avril si mes souvenirs sont exacts – nous avons répondu positivement, toutefois en conditionnant cette Opposition constructive à deux choses : la transparence et l'information. Tout ça c'est dans le Conseil du 5 Avril, je ne l'invente pas.

Constructifs, nous l'avons été en permanence, nul ici dans ce Conseil ne peut nier notre travail aussi bien dans le cadre du Conseil que dans les commissions. Notre préoccupation première c'est que nous sommes tous ici, vous comme nous, redevables de l'argent public des Trouvillais, c'est notre préoccupation première. Or, cette espèce de pacte que nous avons essayé de signer au démarrage le 5 Avril, ce pacte a été rompu très vite. D'abord vous ne nous respectez pas, vous nous stigmatisez en permanence, dès que nous faisons une remarque, une proposition, dès que nous signalons un dysfonctionnement, nous sommes aussitôt traités de façon assez négative, parce que nous nous occupons des enfants, nous sommes contre les enfants, nous nous occupons des associations, nous sommes contre les associations, nous nous occupons de culture, nous sommes contre la culture, contre la musique, contre tout finalement. Nous nous sommes préoccupés des terrains de *Marie Joseph*, nous sommes pro-catholiques, anti-laïcs enfin bon, vous nous stigmatisez en permanence.

En ce qui concerne l'information, nous sommes obligés de batailler jour après jour pour l'obtenir et quand nous l'obtenons elle est tronquée ; la liste du personnel m'a été remise avec simplement la dernière page, la liste du personnel de la Mairie, la dernière page, des choses comme ça. En permanence, en permanence il faut lutter, batailler. Vous ne facilitez pas, vous n'avez aucune volonté pour faciliter notre travail.

En ce qui concerne la transparence, vous n'en voulez pas. Nous apprenons très souvent après coup que d'importantes décisions ont été prises, nous comme vos Conseillers, vos propres Conseillers. J'en donne un exemple ce soir : alors même que toute la Ville s'inquiète, vous avez fait courir des bruits alarmistes, les finances de Trouville sont en très mauvais état, vous l'admettez vous-même, vous cherchez partout 1 million par ci, 1 million par là.

Vous convoquez la commission des finances, la commission des finances de la Ville c'est quand même l'organe qui est le plus proche de la gestion de cette ville. Qu'en est-il de cette commission des finances ? On découvre, d'abord on a été convoqués sans aucun document, nous avons réclamé les documents, on découvre que nous sommes convoqués pour le reclassement d'une écriture comptable de, excusez-moi je regarde mon texte, de 41.350 €. On réunit une commission des finances alors que dehors M. le Maire proclame qu'il y a de grosses difficultés dans les finances de la Ville, on nous réunit pour 41.350 €. Je n'en dis pas plus. Par contre, au moment où nous nous réunissons, au moment où nous nous réunissons, dans le plus grand secret nous apprenons que M. le Maire a décidé de chambouler complètement la politique d'investissement de la Ville.

Vous avez fait disparaître du budget de fonctionnement la somme, enfin du budget, pardon, d'investissement, la somme de 2,7 millions qui devait être consacrée en 2014 aux investissements. Qui à part les Conseillers de *Trouville en marche*, notre équipe qui travaille avec nous, qui est au courant de cette décision ? Je me tourne vers...

Le Maire : Pas moi, pas moi.

M. Luquet : Pas vous. J'ai un mail de votre part. M. Cardon vous ne pouvez pas quand même le renier, d'ailleurs c'était un mail bizarre. Un mail de votre part me disant « *voilà les chiffres que m'a donnés Mme Mallet et je vous les transmets suite à votre demande* ». 2,7 millions, maintenant vous êtes en train de nier ce que vous m'avez envoyé, je donnerai le mail à qui veut bien le lire.

Le Maire : Vous m'avez demandé quelques chiffres concernant les dotations globales, chiffres que je vous ai donnés mais il ne s'agissait pas du tout de la baisse du budget d'investissement. Vous m'avez demandé les chiffres ponctuels très simples auxquels je vous ai répondu. Ca n'a strictement rien à voir avec le budget d'investissement de la commune.

M. Luquet : M. Cardon, où alors vraiment il y a un problème. Je fournirai ce mail à tout le monde, je n'ai pas pris la précaution d'en faire des photocopies.

Le Maire : Ce mail est totalement insignifiant, c'est des chiffres très simples que vous avez demandés et que je vous ai donnés mais il n'y a rien qui concerne le budget.

M. Luquet : M. Cardon, on avait voté au budget 2014, on avait voté une somme de 2.700.000 € qui devait être virée au compte d'investissement.

Le Maire : Vous n'avez pas compris parce que vous n'avez pas de formation comptable et que l'instruction budgétaire et comptable M 14 qui régit la commune est complexe. On vote chaque année dans le budget une somme qui prévoit un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, c'est un virement de 2.7 millions. Mais assez bizarrement, référez-vous à l'instruction comptable M 14, je l'ai relue moi-même, elle se trouve sur internet c'est extrêmement simple, c'est au début du tome 2 de ladite instruction où on explique comment ça s'applique.

Assez bizarrement dans les comptes de la commune il n'y a pas une ligne de compte qui s'appelle « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » mais il y a un jeu d'écriture relativement complexe qui passe très exactement par le compte 1028 et qui fait que, pour retrouver le passage de la section de fonctionnement à la section d'investissement, il faut comparer les excédents de début et de fin d'année.

C'est une particularité de la comptabilité des communes, je comprends que vous ayez été surpris parce qu'il n'y a absolument rien de tel dans la comptabilité privée. Mais ceci ne veut pas dire du tout qu'on a supprimé une dépense d'investissement, ça veut dire qu'il y a une écriture comptable assez difficile à comprendre, c'est tout à fait normal. Regardez tous les comptes administratifs de la commune et tous les budgets précédents de la commune, il y a à chaque fois au budget un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et dans les comptes il n'y a pas cette écriture ; c'est bizarre, c'est d'ailleurs...

M. Luquet : C'est tellement bizarre...

Le Maire : ... Si je peux m'exprimer ainsi « mal foutu » mais ce n'est pas de notre faute, c'est la comptabilité officielle. Encore une fois lisez l'instruction comptable qui n'est pas simple, c'est écrit dans un langage très clair.

M. Luquet : M. Cardon, ce qui est bizarre c'est que chaque fois que l'on découvre quelque chose il y a toujours une explication encore plus bizarre. Moi ce que je constate, M. Cardon, c'est qu'en 2014 le compte investissement, la dotation d'investissement a diminué, va diminuer de 2,700.000 en fonction de cette écriture bizarroïde, il manquera 2.700.000 dans les investissements, dans le compte d'investissement 2014, M. Cardon. Ca veut dire que vous avez pris seul, seul sans en avertir vos collègues comme vous dites, une décision de modifier totalement la structure du compte d'investissement. Vous avez privé la Ville...

Le Maire : Je n'ai rien fait du tout. De quoi s'agit-il ? Vous avez demandé un chiffre isolé, je vous l'ai donné, il s'agit d'un chiffre du compte administratif, compte administratif que nous allons voter vraisemblablement fin Mars. Donc il y aura avant le vote du compte administratif, avant le vote du budget, des commissions des finances où vous aurez toutes les explications données. Vous m'avez demandé des chiffres isolés, je vous les ai donnés. L'interprétation du chiffre que vous avez indiqué est complexe pour les raisons que je viens de vous dire ; référez-vous à l'instruction budgétaire et comptable M 14, vous faites sur internet « instruction comptable M 14 » vous la trouvez intégralement, elle est en deux tomes.

M. Luquet : Je vais peut-être trouver cette écriture, je ne vais pas retrouver...

Le Maire : On la trouve instantanément. J'ajoute que c'est de la bonne littérature administrative, elle est complexe sur le fond mais écrite de manière limpide.

M. Luquet : M. Cardon, ma question est très simple : où sont passés ces 2.700.000 ? Avez-vous investi pour 2.700.000 cette année à Trouville avec cet argent, avec cet argent ? La réponse est non puisque vous avez escamoté cette écriture et je vais vous dire un petit peu plus tard pourquoi vous avez escamoté cette écriture.

Alors, écoutez, je ne veux pas me mettre en avant, j'ai quand même une expérience de 20 ans de dirigeant de société, la dernière dans le ...

Le Maire : Dans une société privée, vous avez donc l'habitude de la comptabilité privée qui est très différente. Je travaille professionnellement beaucoup plus sur de la comptabilité privée que sur de la comptabilité publique, j'ai été moi-même surpris par le phénomène que vous avez vu, c'est la raison pour laquelle je me suis référé au texte de référence qui est une instruction comptable et où bizarrement la présentation des comptes budgétaires et la présentation des comptes de fin d'année sont complètement différentes, ce qui ne facilite pas la lecture mais c'est la présentation officielle et on ne peut pas en déroger. Interrogez la trésorière de la commune pour avoir des explications, référez-vous encore une fois à l'instruction comptable, vous verrez comment ça se passe.

M. Luquet : M. Cardon, je réitère ma proposition : j'ai une compétence en gestion, en gestion financière, en management, je la mets au service de la commune à condition qu'un groupe de travail soit créé ayant les informations réelles et non pas des informations fantaisistes. Nous sommes de bonne volonté, *Trouville en marche* est de bonne volonté, nous souhaitons aider la commune, nous souhaitons arriver à des objectifs positifs. Arrêtez de nous faire tourner en rond, arrêtez de trouver des réponses du genre M 14, on se croirait dans un film de *James Bond*.

Le Maire : C'est la réalité.

M. Luquet : C'est incroyable ce genre de réponse. Où sont passés ces 2.700.000, M. Cardon ? Vous les avez mis en de dépenses et de recettes. Vous avez mis 2.700.000, j'aimerais bien le savoir.

Le Maire : J'ai pris 2.700.000 et je les ai mis dans un coffre dans mon bureau ! Bon, passons à, l'ordre du jour.

Composition de la commission municipale des impôts directs.

M. Lehot : M. le Maire, je voudrais intervenir aussi parce que j'aime à dire qu'il y a quand même au niveau du Conseil Municipal deux Oppositions. Moi je n'ai pas été 20 ans responsable d'une grande société, ça fait 20 ans que je suis dans une liste qui a toujours été battue, donc j'ai une longue expérience de la vie d'opposant et, quoi qu'on en dise, je crois que les responsables de *Trouville en marche* n'ont pas encore compris qu'ils ont été battus aux dernières élections. Pour notre part, nous restons, nous, dans une Opposition politique, nous savons exactement quel est notre rôle, nous pouvons regretter comme tout le monde la rapidité de certaines commissions, par exemple cet après-midi j'ai assisté à la Caisse des Ecoles qui était fixée à 17 h. 30.

Je suis arrivé à 17 h. 30, elle avait commencé à 17 h. 25 personne ne nous avait attendus, ça a duré 10 minutes et ça a été réglé.

Je regrette mais bon disons ce que je fais constater c'est que nous, au niveau de notre liste, nous avons digéré notre défaite, nous représentons un certain nombre d'électeurs qui nous ont fait confiance, nous n'avons pas masqué notre couleur politique. Je crois qu'il faut que la sérénité reprenne lieu dans l'enceinte de ce Conseil et je crois qu'actuellement nous vivons des moments tendus et je pense qu'il faut quand même aussi penser au Conseil Municipal, le soutenir, ne pas l'attaquer constamment. Nous, nous acceptons que vous soyez le Maire puisque vous avez été élu au suffrage universel et je voulais simplement faire cette remarque parce que je ne veux pas toujours qu'on soit assimilés au niveau d'une même Opposition.

Le Maire : Je vous remercie. La composition de la commission municipale des impôts directs qui se réunit en présence des représentants d'un fisc pour examiner le classement des nouvelles maisons dans Trouville.

Mme Guillon : Pardon, M. Cardon, vous êtes passé sur la commission municipale des impôts.

Le Maire : C'est le premier sujet.

Mme Guillon : Oui mais M. Luquet a parlé.

Le Maire : J'y reviens.

Mme Guillon : J'avais une remarque.

Le Maire : On propose la composition suivante.

Mme Guillon : Je peux en parler ou pas ? Vous allez y revenir ?

Le Maire : Je vais d'abord donner la proposition puis vous ferez vos commentaires.

Titulaires :

Christian CARDON

Jeannine OUTIN

Didier QUENOUILLE

Véronica THIMON

Daniel GOLDSTEIN

Daniel CONTOZ

Claude CHOISNEL

Dominique PILLET

Jean-Pierre CAPTON

Odette LASNIER

Emmanuelle O'SULLIVAN
 Claude MARIE
 Jean-Pierre AUGER
 Christiane LOGRE
 M. Albert VARIN
 M. Yves CAPELLE

Suppléants :

Henri LUQUET
 Serge COESTIER
 Jacques VAUTHIER
 Roland GALLET
 Michel BARILLET
 Eric LEHUCHER
 Jean-François VERIN
 Pascale BLASSEL
 Rachel REVERT
 Françoise HOM
 Julienne RUIZ
 Nathalie CAMPION
 Danièle GONDOUIN
 Claude WEINREICH
 François ESCANDRE
 Marielle THOMSON

Voilà les personnes qui sont proposées. Je vous donne la parole.

Mme Guillon : On disait que c'était une nouvelle commission cette commission des impôts directs et nous sommes surpris, vu le nombre de commissaires titulaires avec une majorité de non-élus, qu'aucun membre de notre liste n'y figure et donc nous demandons à faire partie de cette commission.

Le Maire : C'est possible mais auquel cas. C'est une commission qui ne sert quasiment à rien, c'est une commission qui ne sert pas à grand-chose mais nous recevons tous les 15 jours une lettre du fisc nous rappelant que nous ne l'avons pas totalement composée parce qu'il faut 16 suppléants et 16 titulaires qui doivent habiter dans la commune mais pas forcément être membres du Conseil Municipal.

M. Lehot : M. le Maire, nous serions très honorés d'en faire partie même si nous savons franchement que nous ne servons à rien, ça nous le savons depuis très longtemps, mais ça serait un honneur pour nous d'en faire partie.

Le Maire : En réalité la commission se prononce sur les reclassements de logements, elle n'est pas totalement écoutée par le fisc, d'une part, et l'effet concret quand on reclasse est très simple.

C'est-à-dire que vous modifiez les impôts de tel ou tel contribuable de 10 € par an quelque chose comme ça, ça ne va pas très loin. Mais la commission est relativement intéressante sur le fond parce qu'on passe en revue des maisons précises. Je propose dans ce cas-là que nous renvoyions à plus tard. Encore une fois ça n'a aucune importance, Olivier, si le fisc n'est pas content ils nommeront qui ils veulent – ce qu'ils ont le droit de faire – et ce qui nous simplifiera la vie.

Mais il est tout à fait normal que la liste de M. Lehot soit représentée, donc qu'il nous fasse part de ses noms et on fera une nouvelle composition.

M. Lehot : Merci.

M. Luquet : M. le Maire ?

Le Maire : Oui.

Mme Guillon : Ca sera M. Lehot.

M. Luquet : M. le Maire, cette commission devait être réunie deux mois après les élections.

Le Maire : On ne l'a pas réunie parce qu'elle n'était pas intégralement composée.

M. Luquet : Est-ce que vous comptez la réunir ?

Le Maire : Ce n'est pas moi qui réunis, c'est le fisc qui en prend l'initiative.

M. Luquet : Donc si je comprends bien, suite aux appels répétés du fisc vous vous êtes décidé à créer, enfin à réactualiser cette commission. Cette commission elle est destinée à revoir les bases de taxation.

Le Maire : Elle ne le fait que pour les maisons nouvelles, donc chaque fois qu'il y a de nouvelles constructions ou des transformation importantes dans les maisons anciennes le fisc pose la question de savoir quel classement on apporte, il fait des propositions puis on en discute.

M. Luquet : Merci.

Le Maire : Ils ont des critères très stricts et leur marge de manœuvre n'est pas très grande.

M. Lehot : Donc vous reportez le projet de délibération, on reconstitue...

Le Maire : Oui parce qu'on ne va pas changer les gens sans réfléchir, deux fois.

M. Lehot : Merci

Modification de la composition de la commission de l'Aire de Mise en Valeur du Patrimoine (AVAP)

Le Maire : Nous avons déjà composé cette commission mais, d'une part, M. Luquet a demandé à être remplacé par Mme Schemla et, d'autre part, nous n'avons pas nommé de personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux. Donc il est proposé dans ce dernier cas de nommer M. Jean-Luc Leroy, Président de l'UCAT, et M. Jean Moisy, Président de l'Association des Amis du Musée ; la composition totale de la commission dont la composition est fixée impérativement, il y a un certain nombre de membres du Conseil Municipal, un certain nombre de représentants de l'Etat, deux représentants des associations et deux représentants des intérêts économiques locaux.

Donc les Conseillers Municipaux seraient: *moi-même, M. Moustardier, Mme Blassel, M. Armanet, Mme Thimon et Mme Schemla.*

Au titre de l'Etat : il y aurait le Préfet ou son représentant, le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant et le Directeur Régional de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant.

Au titre des personnes qualifiées au titre du patrimoine, désignées par des associations : *MM. Monthour et Hémon* désignés par les Amis de Trouville.

Au titre des personnes qualifiées en matière d'intérêts économiques locaux : *MM. Jean-Luc Leroy et Jean Moisy.*

Cette commission va s'intéresser à la transformation de la ZPPAUP en AVAP, transformation qui est obligatoire, qui est prévue par la loi pendant l'année 2015, et qui intéresse beaucoup de monde. Je propose qu'il y ait chaque année une réunion préparatoire de la commission où seront invitées à participer toutes les personnes que ça intéresse, qui sont plus nombreuses que celles que j'ai désignées et ensuite on fera une réunion officielle avec uniquement les représentants que j'ai indiqués ; si on ne faisait pas cette réunion officielle ensuite les décisions de la commission pourraient être attaquées devant les tribunaux, donc il ne faut pas qu'il y ait de vice de procédure.

Est-ce qu'il y a des observations sur ce point ? Si ce n'est pas le cas, je mets la composition de la commission aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Modification de la commission « musique »
--

Le Maire : Il est proposé d'ajouter *Mme Danièle Gondouin* aux membres, non membres du Conseil Municipal, de la commission. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Budget Ville 2014 – Décision modificative n° 2

Le Maire : Je vais passer la parole à M. Didier Quenouille.

M. Quenouille : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Donc nous avons réuni la commission des finances pour adopter cette modification n° 2 qui a pour but de valider des charges qui étaient soit trop provisionnées ou pas assez provisionnées, par exemple au niveau du personnel il y avait trop de provision pour 41.350, donc on a enlevé au 64111, 41.350. Nous avons mis en 65 « autres charges de gestion courante » pour 41.350 et nous avons abondé les comptes 65 73 61, fonction 01, subvention pour la Caisse des Ecoles pour 65.000 €. Nous avons pour la halte-garderie, le compte 657364, fonction 64, moins 28.000 €. Nous avons abondé l'Office de Tourisme, section 95656264 pour 54.350 et nous avons les subventions de fonctionnement organisation de droit privé – 50.000 €, ce qui fait que le total de ces comptes s'établit à 0.

Lors de cette commission il y avait le Percepteur, le Receveur Principal de la Mairie, qui a validé ces écritures. Voilà M. le Maire.

Le Maire : Je vous remercie. Donc il s'agit d'accorder une rallonge à la Caisse des Ecoles et à l'Office de Tourisme en la payant grâce au fait qu'on n'a pas intégralement dépensé les crédits de subvention de personnel et les crédits prévus pour la halte-garderie, ces postes ayant été légèrement surdimensionnés au moment de la rédaction du budget. Y a-t-il des observations ? Docteur Lehot ?

M. Lehot : Cette délibération ne constitue qu'un simple ajustement de fin d'année et porte sur une somme infime. Donc par cohérence avec notre position au budget 2014 nous ne voterons pas au niveau de notre équipe cette délibération. Par contre, nous voudrions, M. le Maire, revenir sur votre interview à *Ouest France*. Vous avez fait part des difficultés financières de la Ville qui vous imposent certaines mesures : vous avez parlé de gel des investissements, du non-remplacement des départs en retraite au niveau du personnel municipal, de non-augmentation des primes pour le personnel de la Mairie, de la tenue uniquement tous les deux ans des festivals *Off-Courts* et de *Jazz & Toques* et enfin de l'abandon de la réalisation actuellement de la salle multimédia.

Nous ferons au niveau de notre équipe des remarques. Il est vrai que beaucoup d'investissements ont eu lieu lors du dernier mandat, certains étaient nécessaires pour le maintien d'un tissu économique et social comme le rachat de la parcelle basse au niveau de l'hôpital *Saint-Jean* et la réalisation du CCAS, la mise aux normes d'accessibilité de la Mairie, l'acquisition et la réalisation du bâtiment accueillant les professionnels de santé. D'autres étaient nécessaires mais de mauvais choix ont été faits : la bibliothèque, coût initial estimé : 2,2 millions d'euros, coût final : 2,8 soit 30 % d'augmentation comme pour la maison des jeunes d'ailleurs qui était passée de 3,6 millions à 4,7 millions.

Rappelons à titre anecdotique que nous avons payé les sanitaires du quai Fernand Moureaux, 176.000 €. D'autres enfin étaient totalement inutiles : la réfection du bâtiment *Elisabeth* de l'ancien hôpital : coût 691.000 € pour une école informatique qui devait ouvrir initialement en Septembre 2013, reportée en Avril 2014 puis en Septembre 2014 puis quand, point d'interrogation.

Nous avons racheté boulevard Bréguet une villa dont le coût était de 491.000 €, nous avons payé des frais d'étude pour une salle multimédia qui n'existera pas : 12.500 €. Nous avons payé des frais d'étude d'un centre de formation informatique : 9.300 €, des frais d'étude de parking souterrain : 60.000 €. Rien qu'avec l'argent dépensé pour des projets qui n'ont pas abouti, qui ont été mal conduits ou qui, selon nous, ont été inutiles, nous aurions pu économiser 1.500.000 €.

Au niveau de notre budget de fonctionnement, nous finançons énormément d'associations, nos subventions aux organismes de droit privé s'élèvent en 2014 à 1.005.375 € ; pour une seule association nous avons dépensé depuis la création de celle-ci en 1999 environ 2.300.000 € pour une semaine annuelle d'animation, c'est-à-dire quinze semaines au total d'animation sur 15 ans. Je rappellerai le coût estimé de la construction à l'école René Coty d'un gymnase qui n'est jamais sorti de terre : 1.131.000 € ; le coût estimé des travaux de réfection de la Salle des Congrès, hors isolation, qui avaient été prévus, 2.744.000 € ; le coût estimé d'une salle polyvalente, 1.300.000 € ; le coût de la maison médicale, 1.042.000 € ; le coût de la maison des jeunes, 7.760.000 €, l'argent dont a bénéficié cette association s'élève donc à la moitié du coût de la maison des jeunes. Le coût estimé des travaux de transformation du théâtre du Casino en salle multimédia avait été estimé à 2.900.000 € hors frais d'étude.

D'autre part, combien a réellement coûté la réalisation du concours d'idées d'aménagement durable avec la convention avec *Urban Project* alors que les réalisations actuelles de la Mairie s'éloignent totalement des propositions faites dans les différentes études qui nous ont été proposées. Nous ne pensons pas que c'est au personnel municipal de faire les frais de vos erreurs de gestion.

Quelles propositions pouvons-nous faire ? Mieux encadrer les études de faisabilité et la gestion financière des projets à réaliser pour ne pas avoir systématiquement une plus-value de 30 % comme lors des derniers projets qui ont été terminés. Mieux cerner l'utilité des projets qui doivent être utilisés par le plus grand nombre et être accessibles à tous et non être destinés à satisfaire les plus aisés comme ceux qui vont acquérir une place de parking en amodiation à près de 30.000 € pour y garer leur somptueux 4x4.

Responsabiliser les associations qui doivent orienter leur financement vers du sponsoring et non uniquement vers la Mairie qui n'est pas une vache à lait, comme l'a proposé *Philippe Augier* à Deauville.

Demander aux autres communes dont les résidents utilisent des installations que nous avons financées de participer aux frais de fonctionnement de ces réalisations. Nous subventionnons les dépenses de la maison des jeunes pour un montant de 423.000 € annuels alors que l'ensemble des autres communes nous verse annuellement à peine 5.000 €.

Ne pas dilapider l'argent public pour des réalisations, des subventions données à des associations dont les responsables sont souvent des proches de la Mairie voire des personnes qui ont fait partie de votre comité de soutien.

C'est l'occasion pour nous ce soir de vous poser une seule question : allez-vous comme le fait *Philippe Augier* à Deauville augmenter les impôts à Trouville lors de la présentation du budget 2015 ? Nous vous rappelons que lors de la campagne municipale de 2014 vous aviez fait la promesse de ne pas augmenter les impôts.

En conclusion j'aborderai la réalisation de la promenade le long de la Touques qui serait, d'après votre interview à *Ouest-France*, votre prochaine réalisation. A ce sujet je me suis régalé à la lecture des échanges de mails entre M. Armanet et les responsables de la liste de *Trouville en marche* ; le ton était courtois, un peu ampoulé, souvent présomptueux. Notre préférence va plutôt aux gens simples plutôt qu'à ceux qui exhibent leurs diplômes et s'expriment avec sophistication littéraire. Les gens simples, autodidactes ont le plus de connaissances profondes, sont bien ancrés dans les besoins quotidiens de leurs contemporains. C'est à cette occasion que je voudrais rendre hommage à *Robert Maudelonde* qui, s'il n'a pas suivi les cours d'architecture de l'ENSBA et n'a pas été nommé par le Ministre de la Culture membre de la Commission Nationale des Bâtiments Historiques, avait suggéré et proposé bien avant 2007, lors de la campagne municipale de 2001, j'ai les documents, la réalisation d'une telle promenade. Projet qu'il avait repris avec son équipe lors de la campagne municipale de 2008, projet qui a été repris et amélioré pour la campagne de 2014 avec l'équipe de Laurent Cervoni. Merci.

Le Maire : Merci. Quelques réactions : la salle multimédia n'est pas abandonnée, on ne va pas la réaliser tout de suite mais c'est un projet qui est extrêmement utile d'autant plus que le *Salon des Gouverneurs* du Casino est de plus en plus pris par le Casino et donc que l'on manque cruellement d'une salle de réunion et de spectacle dans de nombreuses circonstances.

Le bâtiment qui a été transformé au sein de l'hôpital servira comme école primaire lorsque l'on fera descendre *René Coty* à cet endroit-là. Nous exploiterons les idées du *concours Up Trouville*, j'ai réuni les représentants de l'Université de Lille la semaine dernière, on les invitera, d'une part, à présenter lors d'une commission d'urbanisme élargie les meilleures idées qui ont été présentées par tous les concurrents, les quinze primés ou les autres ; on leur demandera également de nous présenter les idées qui font l'objet d'un consensus entre les meilleurs projets et entre les urbanistes membres du jury.

Ils ont proposé, par ailleurs, d'animer des ateliers d'urbanisme qui pourraient permettre de travailler avec des Trouvillais que ça intéresse sur certains sujets. Donc on retravaillera avec eux, il n'y a pas de contradiction entre le bon nombre des orientations qui ont été présentées par les meilleures idées et les projets en cours ; la promenade au bord de la Touques défendue par *Robert Maudelonde* puis Max Armanet, reprise par un certain nombre de projets et un point qui me paraît très important c'est d'harmoniser cette promenade le long de la Touques, et notamment sa partie relative au boulevard Fernand Moureaux, avec les différents projets de réaménagement du boulevard Fernand Moureaux qui ont été présentés par plusieurs candidats. Ces projets visaient à augmenter la partie destinée à la promenade qu'il s'agisse de la promenade piétonne ou cycliste, à réduire légèrement la partie destinée à la circulation, éventuellement à créer une voie pour des minibus ou des bus reliant le centre-ville à un parking silo. Il faut choisir un de ces modes d'aménagement et faire en sorte que les aménagements que l'on fera dans le cadre de cette promenade soient compatibles avec les tranches d'aménagement suivantes du boulevard Fernand Moureaux.

En ce qui concerne l'augmentation des impôts, nous nous sommes engagés comme toutes les listes concurrentes à ne pas augmenter les impôts. J'ai donné comme instruction dans le cadre de la préparation du budget que l'on prépare un budget sans augmentation des impôts, ce qui implique des économies fortes et la recherche de nouvelles recettes. Mais je pense qu'on pourra le faire une fois mais pas après, en 2015 mais pas en 2016, d'autant plus que les prévisions de réduction des dotations de l'Etat sont très fortes pour l'avenir, ce que la *Communauté de Communes* a fait pour ce qui la concerne, des simulations très précises et les baisses de crédits sont importantes. Donc c'est dans cette perspective-là que l'on travaille.

Mme Guillon : Vous dites que vous n'abandonnez pas les projets, projet de la promenade, projet d'une salle multimédia, mais vous mettez quel délai pour tous ces projets ? Et la salle multimédia vous voulez que ce soit au théâtre à l'italienne ? Parce que si vous voulez faire une salle multimédia vous savez qu'il y a énormément de travaux.

Le Maire : La solution la plus raisonnable pour la salle multimédia c'est de transformer assez peu le théâtre en respectant le volume actuel, c'est ce qui faisait l'objet d'un consensus dans le groupe de travail qui a été créé entre la Ville et l'Office de Tourisme ; il ne faut pas mettre dans cette salle des activités très bruyantes comme des concerts ou une salle de cinéma mais la salle peut être très utile commune salle de réunion, salle de théâtre l'après-midi, en matinée comme on dit dans les théâtres.

Mme Guillon : Salle de théâtre l'après-midi, encore faudrait-il qu'il y ait la possibilité, on a perdu tout le fond du théâtre.

Le Maire : Oui mais la place restante permet d'abriter environ 300 personnes, elle est relativement grande.

Mme Guillon : Si vous voulez une salle de spectacle pourquoi ne préemptez-vous pas l'ex radiologie parce que là il y a la place et là il n'y a plus le problème du bruit, parce que vous serez toujours confronté à ça, vous le savez bien puisqu'on en a discuté dans les réunions.

Le Maire : 800.000 € c'est un peu élevé et en plus c'est une copropriété donc ce n'est pas très facile à gérer. Je passe la parole à Véronica Thimon à propos du projet de salle multimédia.

Mme Thimon : Je voudrais préciser, comme je suis déléguée sur le théâtre, que le théâtre est un bâtiment, un patrimoine pour...

Changement de face de la cassette n° 1

Mme Thimon : ... Donc nous voulons conserver et nous voulons arriver à pouvoir lui rendre sa lettre de noblesse. Pour ce faire, même déjà avant les problèmes financiers auxquels nous devons faire face, j'avais bien en tête d'essayer de trouver des exploitants pour cette entité parce qu'il est évident que la réalisation de la restauration du théâtre plus l'exploitation de ce théâtre vont nécessiter des fonds très importants ; donc la recherche d'un exploitant est essentielle parce qu'un exploitant arrivera à relativement rentabiliser l'endroit et cette rentabilisation de l'endroit, même que partielle parce qu'il faudra évidemment que ces gens soient amoureux de l'endroit, amoureux de Trouville et veuillent participer à la vie culturelle, nous permettra, nous, à la Mairie de pouvoir avoir des espaces de temps pour pouvoir l'utiliser parce que, je veux juste finir, une utilisation comme certains le rêvent où 100 % de la Mairie pourraient utiliser cet espace me semble aujourd'hui réellement difficilement réalisable.

Mme Guillon : Ca veut dire que c'est la Mairie qui fait les travaux et c'est l'exploitant qui...

Mme Thimon : Non pas du tout, Madame, ça ne veut pas du tout dire que la Mairie fait les travaux, ça veut dire qu'on ne peut pas avoir aujourd'hui un plan de financement tant qu'on n'a pas des personnes qui vont vouloir faire une exploitation. La Mairie, elle, elle sait à peu près le niveau des travaux puisqu'il y a une étude dont M. Lehot a parlé tout à l'heure, de 12.500 € qui a été faite, qui est un outil de travail très important puisqu'on sait que cette salle avait 900 places mais pourrait n'en avoir plus que 400, 350/400 ; on a vu l'utilisation des espaces et tout, qu'on ne suivra pas à la lettre mais qui nous permet d'avoir des chiffres qui sont très importants pour notre travail et aujourd'hui le travail de la Mairie est de rechercher avant tout des exploitants qui puissent investir comme mécènes mais aussi comme exploitants et qui puissent avoir un intérêt à nous aider à redonner à cette salle un lustre qu'elle a effectivement.

Je suis assez optimiste, maintenant quand on parle de délai j'ai un peu plus peur parce que ça ne se fera pas avec un coup de baguette magique. Aujourd'hui le théâtre a été débarrassé donc il est très beau même s'il est encore dans un état non-utilisable, les fenêtres ont été changées, comme vous l'avez vu l'extérieur du théâtre est superbe donc c'est déjà beaucoup plus facile à présenter à des financiers ou plutôt, moi je pense, à des exploitants de théâtre ou des lieux d'événementiel, un endroit absolument magique. Donc j'ai vraiment très confiance et je m'y attelle particulièrement. Je vous rendrai un rapport, j'espère dans les prochains mois, un peu plus précis mais disons que j'y travaille quotidiennement.

M. Armanet : Oui, une petite précision, d'une part dans l'énumération qui a été faite par le Docteur Lehot, *Henri Hémon* a été oublié et *Henri Hémon* apporte des idées ; cette promenade du bord de la Touques, il faut que je le confesse, elle m'a été inspirée par les gravures de *Charles Mozin*. Donc même avant 2007 les gens pensaient au bord de la Touques, donc bien avant que j'aie cette délégation du patrimoine. J'avoue que le *concours Up Trouville*, que des gens qui ont des compétences, qui ont des diplômes qui sont le fruit de l'école républicaine, méritent d'être entendus, j'ai bien entendu le plaidoyer pour les autodidactes qui ont toute leur place dans ce projet mais en matière d'aménagement urbanistique, comme de médecine d'ailleurs, les autodidactes c'est bien mais en même temps les gens qui ont des diplômes, il faut le reconnaître, c'est un critère de confiance, donc les gens diplômés comme les autodidactes sont amenés à intervenir, à enrichir ce projet des bords de la Touques, également qui va remonter sur Hennequeville puisqu'il y a cette promenade dans le cadre de la délégation qui m'a été confiée par Christian Cardon.

Cette promenade donc il y a dix jours on a fait la première fête des arbres, il y avait M. *Maudelonde*, il y avait différentes personnes de tout Trouville, de toutes les sensibilités et je me réjouis que ce soit constructif, consensuel et en tout cas c'est comme ça que je compte faire avancer ce dossier en prenant toutes les idées de tous les gens qui ont quelque chose à dire et en les remerciant d'enrichir la vie des Trouvillais.

Le Maire : Je propose que l'on passe au vote.

M. Luquet : M. le Maire, excusez-moi, je voudrais qu'on revienne parce qu'il y a eu de belles envolées, j'en remercie Mme Thimon, M. Armanet, je remercie aussi M. Lehot pour sa description exhaustive de toutes les folies passées mais nous ce qui nous intéresse c'est le présent et l'avenir. Le présent et l'avenir, alors on était sur le budget 2014, lors de cette réunion nous avons longuement penché, nous nous sommes longuement penchés sur la ventilation des 43.000 ou 41.350 €, j'ai pu quand même glaner quelques informations et j'en remercie M. le Maire et puis Mme Mallet et M. Linot.

Informations qui m'ont permis de faire une simulation du budget 2014 tel qu'il se présente à nos yeux et surtout le budget 2015 parce que le budget 2015, M. le Maire, même si vous allez vous servir certainement d'un compte M 14 ou d'autre chose, je ne vois pas comment vous allez boucler votre budget 2015 sans faire 700.000 € d'économie supplémentaires. 700.000 € ça représente 5 à 7 % d'impôts, je ne vois pas comment vous allez les réaliser sauf à, disons, réduire l'effectif du personnel, donc vous avez parlé de départs à la retraite, on les a comptabilisés approximativement, de non-remplacés à peu près une dizaine de personnes, ça fait une masse salariale d'environ 300.000 € c'est relativement peu, les dotations de l'Etat vont encore baisser de 400.000 €, ça fait 700.000 €, les recettes du parking vont disparaître en grande partie puisqu'elles sont occupées par les travaux etc, etc, etc.

Donc j'ai réussi à monter enfin péniblement, à monter un plan pour 2015...

Le Maire : C'est manifestement un travail d'autodidacte comme dirait Max Armanet.

M. Luquet : Oui, oui, absolument, absolument, je vous remercie ; l'argent malheureusement n'a pas de couleur, ce n'est pas une couleur municipale, ou une couleur du privé, qui change les choses et on arrive donc à cet écart. Alors je me permets de vous remettre ce petit travail d'autodidacte, je le remets aussi à Mme Mallet et M. Linot et puis aux Conseillers qui le demanderaient, M. Quenouille, j'ai oublié M. Quenouille.

Le Maire : Je reviens donc à l'ordre du jour. Qui est contre le vote de cette décision modificative ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, le reste est pour.

Votent contre M. Lehot (+ pouvoir de M. Cervoni), Mme Guillon

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

Octroi de subventions

Le Maire : Il est proposé de voter les subventions suivantes : 6.000 € de subvention exceptionnelle à l'*Amicale du Personnel* pour les festivités de son 60^{ème} anniversaire ; subvention à l'*Aquaclub* de 1.500 € pour l'organisation d'un championnat d'Europe de guppys, leurs poissons favoris ; subvention à l'*Association des élèves de l'IFA*, l'Institut de Formation par Alternance, qui s'appelle *Ifaukcabouge*, de 3.000 € pour la participation à un raid humanitaire *4L Trophy 2015* et subvention de 500 € à *Charles Mozin* pour un échange d'élèves avec Bloxham en Angleterre en Juin 2015.

Plus trois subventions aux établissements publics : l'Office de Tourisme pour 54.350 €, la Caisse des Ecoles pour 65.000 € et la halte-garderie pour 30.000 €.

Y a-t-il des observations particulières ?

M. Plattier : Oui, M. le Maire, je reviens sur l'*Amicale du Personnel*. L'*Amicale du Personnel* vous proposez de remettre 6.000 €, ils ont déjà eu 9.800 € ce qui fait 15.800 € pour l'année 2014 ; quand on va dans le dossier de l'*Amicale du Personnel* on s'aperçoit dans leur estimation qu'ils ont dépensé à peu près pour 8.000 € en 2014, c'est ce que l'on retrouve. Ils ont eu un dîner qu'ils ont organisé pour 8.500 €, à ce dîner il y avait une participation de 30 €/personne, il y avait à peu près cent personnes ce qui fait 3.000 €, on est d'accord. Le dîner a coûté donc 5.500 €, il reste 2.300 € pour cette association et dans le dossier on s'aperçoit qu'ils ont un trésor de guerre en banque de 23.000 €.

Le Maire : Ils ont demandé une subvention exceptionnelle pour l'organisation de leur dîner, nous serons amenés lors du vote de leur subvention ordinaire en Avril prochain, pour eux comme pour la plupart des associations, à baisser leur subvention ; l'idée de manœuvre que j'ai indiquée à la presse était que l'on baisserait les subventions aux associations de 10 % et qu'on demanderait aux associations qui utilisent des bâtiments de financer elles-mêmes les frais d'eau et d'électricité de leur bâtiment puisque dans certains cas il y a des frais très élevés et le fait de devoir payer elles-mêmes ces frais les poussera à l'économie.

On modulera cette règle de base en fonction des cas particuliers puisqu'il y a des associations qui paient des salariés, c'est le cas de l'ASTD par exemple qui paie des entraîneurs sportifs qu'il n'est pas question de licencier, il y a des associations qui ont des trésors de guerre et auxquelles on pourra demander un effort plus important, il y a des associations, je pense à la maison des jeunes, qui pour leurs activités destinées aux adultes pourraient demander des subventions plus élevées, elles peuvent également demander des participations aux autres communes mais dans le contexte actuel il est peu probable qu'elles les obtiendront. Donc il y aura des efforts importants à demander aux associations, c'est la raison pour laquelle, bien avant le vote du budget 2015, j'ai voulu rendre public le fait qu'on leur demanderait des efforts pour qu'elles puissent s'y préparer et y réfléchir, ce qu'elles font d'ailleurs, la maison des jeunes m'a demandé rendez-vous pour en parler. Voilà ce qu'on peut dire sur ce point.

M. Plattier : Mais, M. le Maire, on a une association qui fait plus de 2.300 en 2014, qui a 23.000 en banque et on accepte 6.000 € de subvention exceptionnelle pour finir l'année 2014.

Le Maire : Ils ont demandé une subvention exceptionnelle pour leur dîner ; ils ont un rôle...

M. Plattier : Avec une participation de 30 € par personne.

Le Maire : Mais un certain nombre de leurs adhérents de base ne payaient pas d'après ce que j'ai compris. L'*Amicale du Personnel* a deux rôles : d'une part, elle finance un certain nombre d'activités récréatives, elle finance l'arbre de Noël du personnel, le rallye du personnel municipal et, d'autre part, elle sert de caisse d'entraide lorsque des agents municipaux ont des difficultés.

Dans bien des cas c'est l'*Amicale du Personnel* qui les aide plutôt que le CCAS. Donc dans cette perspective il n'est pas anormal qu'ils aient un fonds de roulement relativement important.

Mme Schemla : M. le Maire, ça ne change strictement rien à la réalité du dossier que nous avons étudié hier avec M. Luquet, je me permets d'ailleurs de poser la question de savoir quels sont les Conseillers de la Majorité ou de l'Opposition autour de cette table qui ont eu accès ou qui ont demandé à avoir accès aux dossiers des associations sur lesquelles nous avons à nous prononcer ce soir.

Le Maire : Le...

Mme Schemla : Non, je pose la question aux Conseillers, M. le Maire. Quels sont ceux qui ont regardé les dossiers sur lesquels nous allons voter ce soir ou qui sont allés les consulter ?

Le Maire : Les Conseillers Municipaux de la Majorité n'ont pas...

Mme Schemla : Je crois comprendre donc que personne ne les a vus.

Mme Outin :

Mme Schemla : Si, vous êtes allée les voir ? Vous êtes allée les voir ? Vous le connaissez, je veux bien croire que vous le connaissez, Mme Outin. Mais je vois quand même qu'il n'y a pas beaucoup de doigts qui se sont levés autour de cette table et nous parlons quand même, M. le Maire...

Le Maire : Mme Schemla nous avons clairement une attitude complètement différente...

Mme Schemla : Nous parlons ce soir, M. le Maire, quand même sur ces quatre associations, de 17.000 €. Pour revenir à l'*Amicale du Personnel*, et là encore vous allez nous enfermer dans le fait que nous serions contre le personnel de la Ville de Trouville, cette association a un trésor de guerre, elle touche même des intérêts, de 23.000 €. Il lui reste sur son budget de l'année, 2.300 €. Pourquoi devons-nous dans la situation où nous sommes payer 6.000 € de subvention ? M. le Maire je vous demande très sincèrement une réponse à cette question toute simple ; il y a de l'argent dans cette association, donc pourquoi une subvention ?

Le Maire : Je viens de vous indiquer que c'est une association qui sert de caisse d'entraide, qui en période...

M. Luquet : M. le Maire, excusez-moi, en termes d'entraide nous avons les chiffres de 2013, c'est inférieur à 800 €, quant aux chiffres de 2014, nous ne les avons pas, il n'y a pas de budget 2014.

On a fait le budget en se référant à ce qui a été fait l'année précédente. Il n'y a pas de caisse d'entraide véritable ou alors exceptionnelle, je ne sais pas, mais je suis remonté dans ce dossier jusqu'en 2012, je n'ai rien trouvé, je n'ai pas trouvé vraiment de caisse d'entraide à l'œuvre.

Le Maire : L'association a servi fréquemment à dépanner des situations difficiles, ça a été fait en toute transparence avec la DRH de la Mairie. Vous avez une attitude qui diffère de celle de la Majorité municipale sur plusieurs points en matière d'associations. Premièrement vous semblez considérer comme tout à fait anormal que l'on subventionne des associations, nous considérons que subventionner des associations c'est aider à la fois l'économie de la Ville, la vie culturelle, la vie amicale enfin le développement de réseaux d'amitié entre les personnes, que le tissu d'une ville est en grande partie fait du tissu associatif. Aider les associations c'est faire un investissement économique, social et culturel très utile.

D'autre part, nous avons tendance à faire confiance et nous faisons des contrôles quand nous avons des éléments de doute, il y a eu plusieurs cas où on a procédé à un audit, où on a arrêté de subventionner des associations, où on a donné des subventions beaucoup plus faibles que dans le passé. On a plusieurs fois baissé de 10 % l'ensemble des budgets des associations en période délicate, mais nous n'avons pas une culture du soupçon systématique comme vous en avez.

Vous avez accusé, par exemple, l'*Association Polemdé* de ne plus avoir aucune activité au Burkina-Faso par mail envoyé à tous les Conseillers Municipaux, ce qui est complètement farfelu ; d'ailleurs Michel Thomasson a été tout de suite vérifier sur le site internet du Ministère des Affaires Etrangères où l'*Association Polemdé* est recensée parmi les associations d'entraide répertoriées par l'Ambassade de France à Ouagadougou. Aucune association ne donne autant de témoignages de ce qu'elle fait sous forme de photos, de newsletters, de dossiers remis en plusieurs exemplaires au Conseil Municipal pour qu'on puisse les diffuser au sein du Conseil Municipal, elle organise plusieurs réunions par an pour que les parrains de cette association voient ce qui a été fait par elle. Ces parrains, le mot « parrain » n'est pas un terme abstrait dans le cas particulier, les membres privés de l'*Association Polemdé* donnent chaque année des subventions précises permettant à un enfant nommément désigné de payer ses études, les sommes ne sont pas très élevées par rapport à des frais de scolarité français parce que le niveau de vie de Ouagadougou n'est pas celui de la France.

Mais ils mènent une action sociale importante et sur le long terme, enfin pendant toute la durée de la scolarisation d'un enfant. Les newsletters de *Polemdé* se félicitent du fait que tel ou tel ancien élève vient de passer le bac, aide la bibliothèque, donne des cours pour les nouveaux élèves etc. Il y a une action très importante qui est une action qui existe et aller jusqu'à en contester l'existence même c'est incroyable. C'est de la calomnie.

Nous n'avons pas du tout cette attitude négative de soupçons systématiques vis-à-vis des associations, nous sommes une petite ville où les gens se connaissent et lorsqu'il y a un dysfonctionnement il est très vite connu. Dans le cas de la maison des jeunes qui bénéficie de crédits importants, on peut lui conseiller de trouver d'autres recettes mais elle est gérée de manière très rigoureuse et très transparente.

Mme Schemla : M. le Maire, juste je voudrais dire que dans votre récit de l'épisode fort déplaisant de *Polemdé*, vous oubliez juste que nous avons aussitôt compris qu'il y avait une erreur, que nous avons fait en sorte de savoir ce qu'il en était exactement, que nous avons présenté des excuses à la présidente de l'association personnellement, ensuite à ceux qui l'entourent et travaillent avec elle ainsi qu'à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Mais puisque vous vous en référez « au farfêlu », deux précisions si vous permettez : la première c'est que, et vous le savez mieux que personne comme premier magistrat de cette ville, quoi qu'il y ait eu dans ce mail, il s'agissait d'un document préparatoire au Conseil et la loi est très claire là-dessus, ça ne doit pas être divulgué à des tiers. Mais passons sur ce manquement, il est moins important certainement que l'erreur que nous avons faite. La deuxième chose c'est qu'il n'en reste pas moins qu'un problème fondamental sur les associations, qui concerne évidemment beaucoup d'associations dans cette ville, est posé et nous allons d'ailleurs le voir très vite avec Thierry Plattier, c'est que nous subventionnons, contrairement à la loi et là encore je vais comme vous renvoyer à internet, nous subventionnons des associations, je ne parle plus du tout de *Polemdé*, un certain nombre d'associations qui n'ont pas leur siège à Trouville, qui ne sont donc pas d'intérêt local et dont les Trouvillais n'ont strictement aucune retombée.

C'est un problème à la fois légal et c'est aussi là encore un problème d'utilisation des deniers publics. Devons-nous dans la situation où nous sommes, faisons comme si le passé n'avait plus d'importance, mais nous sommes aujourd'hui devant un vrai problème financier. Est-ce qu'il faut continuer à faire cela ? C'est un sujet que nous mettons sur la table ; nous n'avons aucune suspicion à l'égard des associations, nous l'avons d'autant moins que chacun d'entre nous est fortement engagé dans l'associatif, je le dis parce qu'il ne le dira pas lui-même, il y a à Dakar une cité qui porte le nom de M. Henri Luquet. Donc nous n'avons rien contre les associations, évidemment. Nous disons simplement que sur le plus du million que représentent les associations, hors Caisse des Ecoles et hors CCAS, ce n'est pas rien sur l'ensemble du budget ; nous vous le demandons depuis le début, nous pensons que nous n'en sortirons que par un audit, vous vous y refusez.

Certes beaucoup de dossiers sont vides, nous l'avons encore vu avec beaucoup de manques nous l'avons encore constaté hier avec Henri Luquet en venant en consulter un certain nombre. Mais cet audit par exemple, *Ouest France* s'est fait écho que la Ville de Lisieux, ce n'est pas très loin Lisieux, cela fait 10 ans qu'elle confie un audit de toutes les associations à un organisme extérieur.

Ca coûte 15.000 €, c'est ce que j'appelle personnellement un investissement productif, parce que si 15.000 € arrivaient à nous faire économiser 200 ou 300.000 € dans la situation où nous sommes, ce n'est quand même pas inintéressant. Pourquoi refusez-vous cet audit surtout quand on voit tout ce qui manque dans les dossiers ? Il n'y a pas une vraie supervision jusqu'à présent.

Le Maire : Il y a une différence d'approche fondamentale entre vous et nous. Nous allons certainement réduire les crédits des associations parce que nos moyens sont plus faibles, vous voulez les réduire en les culpabilisant. Moi je dirai à telle ou telle association *« je ne peux pas vous donner autant d'argent que d'habitude parce que j'en ai moins »*. Vous voulez qu'on leur dise *« vous êtes des gens malfaisants, vous ne méritez pas de recevoir de l'argent public »* ; c'est une attitude complètement différente. Je serai probablement obligé de baisser les crédits de la maison des jeunes mais je considère son action comme très positive et sa gestion comme très sérieuse. Ce n'est pas la peine de faire un audit, leurs comptes sont d'une clarté absolue, je ne vois pas en quoi un audit servirait. La maison des jeunes, comme toutes les associations dont les dépenses annuelles dépassent un certain seuil, est auditée par un commissaire aux comptes qui est présent à chaque assemblée générale et qui fait part de ses diligences.

M. Luquet : M. Cardon, je suis ravi de vous entendre parler de la maison des jeunes parce que pour nous c'est emblématique. La maison des jeunes d'après ce que nous savons c'est à peu près 500.000 € de dépenses pour la Ville, 400 et quelque mille annoncés plus les frais divers, qu'est-ce qui paie le chauffage, l'électricité, le loyer ? La Mairie. C'est vraiment emblématique parce que cette maison des jeunes elle est utilisée par environ 40 % de Trouvillais, le reste c'est une population qui vient de Touques en majorité, de Deauville, de Saint-Arnoult, nous ne sommes pas xénophobes, ne confondez pas, vous allez bientôt dire que nous voulons les mettre dehors, pas du tout.

Vous avez, encore une fois c'est emblématique parce que vous avez dépensé l'argent de la Ville de façon éhontée, fait un investissement énorme et avez continué à le financer, à financer son entretien : 500.000 € M. Cardon. La Ville de Touques, la subvention pour la maison des jeunes de la Ville de Touques c'est 1.000 €, M. Cardon. C'est ça de la bonne gestion ?

Je ne connais pas bien la gestion municipale mais quand même j'ai l'impression que vous vous êtes fait avoir, vous nous avez fait avoir si je puis dire. 1.000 € de subvention de la part de *Mme Colette Nouvel-Rousselot*. Allez la voir, essayez de lui demander plus, vous en sortirez avec 1.500 €.

Le Maire : C'est un jugement...

M. Luquet : Je la connais bien, je la connais bien.

Le Maire : ... Dans le cas particulier...

M. Luquet : Elle est certainement, je crois qu'elle aussi vient du privé, je sais qu'elle vient du privé, elle a certainement bien dû négocier son affaire.

M. Plattier : M. le Maire, juste sur les associations pour continuer un petit peu. L'*Aquaclub*, l'*Aquaclub* qui demande une rallonge de 1.500 € pour faire quoi ?

Le Maire : Pour l'organisation d'un championnat d'Europe de poissons qui s'appellent des guppys qui sont leur spécialité, qu'ils ont organisé, ils ne le font plus à Trouville...

M. Plattier : Je n'ai pas compris c'est quoi comme poissons ?

Le Maire : Ils l'ont fait pour la dernière fois à Saint-Martin-aux-Chartrains...

M. Plattier : Je n'ai pas compris le poisson...

Le Maire : Et ils l'ont déplacé à Pont l'Evêque.

Mme Guillon : Ils ont fait une représentation nationale normalement ça n'aurait pas dû se faire ici et il a fallu, ça a été reporté effectivement ici et donc ils ont dû se financer.

M. Plattier : Mme Guillon est-ce qu'on le faire sur Trouville ?

Mme Guillon : Comment ?

M. Plattier : Est-ce qu'on peut le faire dans Trouville, sur Trouville ?

Mme Guillon : Leur club est sur Trouville.

M. Plattier : Non, non, non il est à Touques.

Mme Guillon : Oui mais à la M.J., je suis désolée mais la M.J. maintenant elle est à Touques.

M. ... : ...

Mme Guillon : Comment ? De toute façon c'étaient les anciens locaux techniques de Trouville, il y avait des locaux qui étaient inoccupés, que l'*Aquaclub* a pris, avant l'*Aquaclub* il était à l'hôpital. Donc c'est un organisme qui est trouvillais, je ne vois pas ce que vous avez contre et puis là c'était au niveau national, ils faisaient quelque chose de national, ils ont dû organiser ça, ça leur a coûté plus cher et voilà c'est tout.

M. Plattier : OK Mme Guillon mais M. le Maire parle de...

Le Maire : J'ajoute que c'est même un concours international, j'ai été souvent à des distributions des prix, il y a des Allemands, des Belges, des Espagnols qui viennent de très loin avec des poissons minuscules sur lesquels ils s'extasient, ce qui n'est pas inutile pour l'hôtellerie, la restauration locale, ils font venir des gens de très très loin, très passionnés par leurs petits poissons.

M. Plattier : Justement si on pouvait rester dans la commune de Trouville plutôt que d'aller à Saint-Martin-aux-Chartrains pour faire travailler la commune et les commerçants de Trouville ce ne serait peut-être pas plus mal.

Le Maire : A ce que dit Richard Zivacco il n'y a pas beaucoup de boutiques à Saint-Martin-aux-Chartrains, ils viennent donc jusqu'à Trouville.

Bon je mets au vote les crédits de subventions. Docteur Lehot ?

M. Lehot : Je suis tout à fait convaincu au niveau de notre liste qu'il faut faire aussi attention aux subventions aux associations. Néanmoins on ne peut pas mettre toutes les associations à la même sauce, certaines ont eu des subventions très larges depuis des années et ont bénéficié de millions d'euros de subventions et celles-ci doivent pouvoir s'orienter vers du sponsoring pour continuer à exister et comprendre que petit à petit la Mairie se désengage progressivement.

Par contre, je ne m'associerai encore pas du tout avec vos propos. Je pense que le moment est mal venu de pénaliser le personnel municipal pour une subvention de 6.000 € alors que nous allons leur demander de geler les primes et que le non-remplacement des départs en retraite sera effectué. Je pense que vous allez vous faire, au niveau de votre liste, adorer par le personnel municipal. J'espère pour eux que vous ne passerez jamais !

Mme Schemla : Vous vous êtes tellement fait adorer...

M. Lehot : Excusez-moi Mme Schemla, je n'ai pas terminé.

Mme Schemla : Vous vous êtes tellement fait adorer...

M. Lehot : Je n'ai pas terminé, s'il vous plaît...

Mme Schemla : ... Que vous avez perdu 22 points aux dernières élections

M. Lehot : Je n'ai pas terminé, excusez-moi je n'ai pas terminé. Je n'ai pas apprécié non plus les mails que vous envoyez à tout le monde. Alors je vous en prie enlevez-moi de votre liste e-mail, j'en ai ras-le-bol de passer des pages et des pages, à tirer vos mails qui ne servent strictement à rien pour la vie municipale. J'ai été franchement écoeuré par les propos que vous avez profanés sur *Polemde*, proférés.

Je suis peut-être d'accord avec vous que c'est bien loin de Trouville mais vous qui voulez avoir une vision équitable, comptable, uniquement comptable de la vision de la Municipalité, je pense qu'il faut aussi voir le côté humanitaire des choses, ce dont vous êtes certainement très loin. Je crois qu'il faut aussi avoir le respect des associations, nous qui sommes de Gauche nous respectons le monde associatif, c'est le seul rôle que puisse faire une Mairie pour aider les habitants à vivre correctement entre eux. Je tais, excusez-moi, la suspicion de savoir si l'association du personnel fait fructifier les maigres deniers qu'ils ont. Demander à l'association aquariophile quel va être le motif des 3.300 €, que vont-ils en faire, me semble une vision, pour moi qui suis vraiment de Gauche, communiste de la culture. Imposer aux associations la vision de quelques uns qui doivent avoir raison. Ca me semble scandaleux d'entendre ça et je voulais quand même mettre les choses au point parce qu'on entend des choses, vous vous érigez en tribunal et vraiment avec vous ce n'est pas le tribunal des flagrants « délires », c'est vraiment le tribunal de l'absurde, excusez-moi.

Ca fait très longtemps que vous n'avez pas connu le travail associatif, vous ne savez peut-être pas ce que fait la maison des jeunes, le nombre d'enfants qu'elle accueille, l'aide aux devoirs, est-ce que ça vous touche un petit peu ce genre de choses ? Même si elle est située à Touques, Martine Guillon vous rappelait que les bâtiments de la maison des jeunes sont sur un terrain trouvillais malheureusement situé à Touques. C'est comme ça, la maison des jeunes elle existe, elle a coûté très cher mais elle a un rôle social très important pour la Ville et pour l'emploi ; c'est un endroit où se rencontrent des gens et je crois, autant il faut modérer nos subventions sur certaines associations, faire très attention, autant sur la maison des jeunes qui a toujours été gérée avec rigueur par ses équipes successives, je pense que c'est vraiment une subvention sur laquelle il n'y a absolument rien à discuter.

Le Maire : Je m'associe à ce qu'a dit le Docteur Lehot qui rejoint tout à fait mon point de vue.

M. Luquet : M. le Maire, je voudrais répondre au Docteur quand même parce que je crois qu'il nous fait un très mauvais procès. Je répète encore une fois que nous sommes tous du monde associatif, nous avons été engagés, nous sommes toujours très engagés...

M. Lehot : Ca n'a pas l'air, vous avez l'air ici de comptabiliser uniquement les comptes des associations...

M. Luquet : M. Lehot, vous nous avez fait, vous nous avez dit « je suis là depuis », je ne sais plus combien d'années au Conseil Municipal.

M. Lehot : 20 ans presque.

M. Luquet : 20 ans presque. Eh bien en même pas 20 ans, c'est-à-dire en 13 ans la dette de la Ville est passée de 10 millions à 24 millions, M. Lehot. Est-ce que vous vous rendez compte du gouffre dans lequel vous nous avez précipités petit à petit sans rien dire ? Je sais bien...

M. Lehot : M. Luquet, connaissez-vous le gouffre de la Sécurité Sociale ? Faut-il la supprimer pour autant ?

M. Luquet : Je ne demande pas la suppression de la Mairie mais M. Lehot...

M. Lehot : Il y a des choses qui sont utiles et publiques sur lesquelles on n'a pas à discuter.

M. Luquet : Il a fallu que nous arrivions comme Conseiller d'Opposition pour que les gens découvrent qu'il y avait un gouffre sous leurs pieds. Vous avez pendant ces 20 ans admis qu'emprunter c'était une très bonne chose, ne pas rembourser c'était encore mieux. C'est ce que la Mairie a fait depuis 10 ans, depuis 12 ans : emprunter 14 millions supplémentaires en 10 ans, en l'espace de 10 ans, c'est presque le budget de l'année, qui viennent s'ajouter aux 10 millions déjà engrangés comme dette et qui viennent s'ajouter, ce que tout le monde ignore, aux millions qui viennent se loger à la *Communauté de Communes*. La Ville de Trouville doit près de 4 millions d'euros à la *Communauté de Communes*, il faut le savoir ça, il faut le savoir.

Alors, M. Lehot, nous ne sommes pas contre les associations, comment faut-il vous le répéter ? Nous sommes pour une bonne gestion éloignée de tout clientélisme, une bonne gestion éloignée de tout clientélisme c'est tout. Voilà, merci.

M. Plattier : M. le Maire, juste une petite question encore concernant les associations. Là on va voter pour le collège *Mozin* une sortie pour 500 €.

Le Maire : J'espère que ça ne vous paraît pas trop élevé ?

M. Plattier : Non, non, non, attendez ce n'est pas ça, ce n'est pas le problème. Je suis passionné par le bateau, par la mer ; il y a quelque temps il y a eu une course qui s'appelle la *Route du Rhum*. En allant sur le site internet d'un coureur, *Marc Lepesqueux*, Normand, je découvre qu'une école de Trouville est allée aux bateaux, très, très bien. Pourquoi n'en parle-t-on pas ?

Le Maire : Parce qu'ils ne nous l'ont pas dit.

M. Plattier : Sur le profil Facebook de *Marc Lepesqueux* on s'aperçoit que le 30 Octobre une école de Trouville, ce qui est très très bien, est allée à Saint-Malo voir le baptême du bateau ce qui est vraiment très bien. Il y a une photo qui est sur le profil Facebook du coureur, la Mairie n'en parle pas.

M. Briard : J'avais connaissance effectivement de ce partenariat qui est un partenariat entre le CNTH et *Marc Lepesqueux* qui effectivement a commencé la *Route du Rhum* et qui d'ailleurs se poursuivra par la suite parce que *Marc Lepesqueux* va venir à Trouville avec son classe 40 une fois réparé, comme vous le savez probablement, pour emmener également des jeunes du CNTH et pas seulement du CNTH d'ailleurs, c'est des jeunes de *Mozin* qui souhaitent découvrir la voile. Donc après sur la communication il se trouve que *Marc Lepesqueux* a choisi de communiquer là-dessus, le CNTH peut-être moins, je ne sais pas si c'est vraiment une volonté de leur part ou un oubli mais je dirais que ça les concerne la communication autour de cet événement-là. En tous les cas les retours que j'ai eus personnellement des élèves, enfin des jeunes qui sont allés à Saint-Malo sur le site de la *Route du Rhum* par l'intermédiaire du chef de base, *Laurent Manoury*, qui m'en a parlé, étaient très très positifs. Ils ont passé une journée vraiment exceptionnelle.

M. Plattier : Je vais dans votre sens, il n'y a aucun souci de ce côté-là, ce n'est pas le problème. Le problème c'est pourquoi on ne le dit pas ?

M. Briard : C'est un choix du CNTH, enfin quand je dis « c'est un choix » c'est un fait du CNTH simplement, c'est-à-dire qu'ils n'ont peut-être pas eu le temps de le faire, je n'ai pas de réponse particulière par rapport à ça mais c'est vrai que c'était une opération intéressante et qui n'est pas terminée, donc je pense qu'ils communiqueront peut-être plus tard sur l'ensemble de cette opération quand *Marc* viendra à Trouville.

M. Plattier : Une dernière question : sur le site on voit que le bateau a un financement participatif et que le 21 Septembre *Marc Lepesqueux* remercie François Briard. Est-ce que la Mairie...

M. Briard : Je suis désolé, je sais que vous régatez, il se trouve que j'ai eu l'occasion de régater quelquefois comme équipier avec *Marc Lepesqueux* ; il se trouve que le monde de la voile en Normandie n'est pas si grand que ça, je pense que vous le connaissez bien *Marc*. Donc après, excusez-moi...

M. Plattier : La question : est-ce que vous pouvez assurer d'une façon solennelle devant le Conseil que la Mairie n'y est pour rien ni de près ni de loin dans une enveloppe de financement du bateau de *Marc Lepesqueux* qui est amarré, je vous le rappelle, à Cherbourg ?

M. Briard : Vous pouvez reformuler votre question exactement.

M. Plattier : Est-ce que la Mairie de près ou de loin n'est en rien dans le financement participatif du bateau ?

M. Briard : En fait le virement participatif du bateau, enfin sur le bateau de Marc Lepesqueux, va un petit peu plus loin uniquement qu'un virement participatif, c'est-à-dire qu'en fait il s'agit d'un virement qui a été fait du CNTH vers l'association de Marc pour, d'une part, que les enfants puissent venir à Saint-Malo sur le site de la *Route du Rhum*, c'est-à-dire que ça comprenait à la fois la location du bus, le repas, la visite du bateau et comme je vous l'ai expliqué cette opération ne s'arrête pas là. Après voilà c'est de l'argent du CNTH, alors c'est de l'argent des subventions 2014 probablement qu'ils ont touché ou des revenus qu'ils ont à travers les stages qu'ils proposent, ça fait partie de leur financement absolument.

M. Plattier : Ou des revenus, pardon ?

M. Briard : Quand ils font des stages ils les font payer, donc en fait ils ont un chiffre d'affaires, le CNTH, je ne sais pas si vous êtes au courant mais ce n'est pas gratuit quand vous faites un stage de voile au CNTH.

M. Plattier : Bien sûr mais enfin ils n'ont pas un trésor de guerre autant que ça.

M. Briard : Vous êtes le spécialiste des trésors de guerre, vous êtes le chasseur des trésors de guerre. Donc vous trouvez les trésors de guerre de toutes les associations trouvillaises.

M. Plattier : ... Ce n'est pas tant que ça.

M. Briard : Effectivement. Donc là vous contestez le fait qu'il y ait une vingtaine d'enfants qui sont allés à Saint-Malo...

M. Plattier : Non, non...

M. Briard : Visiter un bateau, découvrir...

M. Plattier : Non M. Briard, non M. Briard.

M. Briard : Qu'est-ce que vous contestez alors, je ne comprends pas bien ?

M. Plattier : Juste une chose ; ce qui me surprend c'est que là on va voter pour 500 € sur un déplacement, M. le Maire, on ne conteste pas du tout bien au contraire, ça de ce côté-là rassurez-vous. C'est le fait qu'il y ait eu cette opération,, cette école et que l'on n'en parle pas. On est fier de ça et quand on est fier de quelque chose on en parle.

Le Maire : Pour en parler il faudrait la connaître, moi je viens d'apprendre par François Briard.

M. Briard : Si vous aviez eu envie d'aller sur le bateau...

M. Plattier : Mais quand on est fier de quelque chose on en parle, M. Briard.

M. Briard : Mais ce que vous ne comprenez pas c'est que c'est une opération menée par le CNTH qui a voulu faire plaisir à ses stagiaires et à des élèves de *Mozin* je crois de mémoire ou de *Coty* je ne sais plus.

M. Plattier : Oui, on va chercher un petit peu, on vous donnera la réponse.

M. Briard : Non merci, heureusement que vous êtes là.

M. Plattier : Ceci dit je fais un petit parallèle, ça rappelle il y a quelques années, il y a eu un *Vendée Globe* en 2008-2009 et la Mairie a aussi subventionné un navigateur qui s'appelle *Jean-Baptiste Dejeanty*, qui n'était pas du tout Trouvillais, qui n'avait pas sa licence au CNTH et où la Mairie a été très généreuse avec ce bateau aussi, je n'ai rien contre les bateaux, c'est ma passion.

M. Briard : C'était le même style d'opération effectivement, de mémoire. Cette fois c'était sur le *Vendée Globe* mais ça concernait plus de monde puisque j'ai participé à ce déplacement, c'était un bus, on devait être 80, c'étaient 70-80 personnes. Il y avait à la fois des adultes, des enfants, c'était une grosse opération qui aussi avait connu un succès.

Le Maire : On a financé plusieurs fois des participations de jeunes Trouvillais au *Tour de France à la voile*, c'est arrivé plusieurs...

M. Plattier : A ce niveau-là je ne suis pas sûr...

M. Briard : Je voudrais juste conclure, je suis étonné que vous, M. Plattier, qui êtes un « voileu » réputé sur la côte normande que vous contestiez ce genre...

M. Plattier : Non je ne conteste pas...

M. Briard : Vous devriez vous féliciter qu'il y ait des jeunes Trouvillais qui accèdent à ces bateaux de compétition qui sont vraiment réservés à une élite donc c'est une forme de motivation pour aller plus loin vers la compétition, vers la voile et je pense, personnellement, que c'est quelque chose d'ultra-positif.

M. Plattier : Juste une dernière question M. Briard : est-ce que oui ou non nous avons mis une subvention dans ce projet, qui n'a pas été votée en Conseil Municipal même si elle est passée par le CNTH ?

M. Briard : Moi je vais vous répondre très clairement M. Plattier : vous êtes présent depuis la nouvelle mandature, avez-vous vu une subvention concernant le CNTH qui concernait cette opération ? Avez-vous voté cette subvention ?

M. Plattier : Non, je ne l'ai pas vue.

M. Briard : Voilà, vous avez la réponse. Vous avez la réponse tout seul.

M. Plattier : Donc il n'y a rien donc ?

Le Maire : On n'a jamais subventionné cette opération.

M. Plattier : Il n'y a rien, d'accord, OK, on verra. Non, non, non ce n'est pas une menace, M. Briard, ce n'est pas ça du tout.

Le Maire : On ne l'a pas subventionnée parce qu'on ne la connaissait pas mais on est prêts à le faire.

M. Plattier : M. le Maire, si on envoie une école à Saint-Malo c'est qu'on la connaît, on n'y va pas comme ça.

Le Maire : Octroi de subventions. Qui est contre les...

Changement de cassette – n° 2

Le Maire : C'était bien la peine de faire tout ce cirque.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Fixation des tarifs municipaux pour l'année 2015
Fixation des tarifs municipaux pour l'année 2015 – Budgets annexes de la Ville
Assujettis à la T.V.A.

Le Maire : Il y a deux délibérations, il y a des tarifs municipaux et les tarifs des budgets annexes soumis à la TVA. Je signale que les droits de terrasses ont augmenté de 15 % et qu'on crée un droit de terrasse spécial plus élevé de 15 % pour les poissonniers qui ont à vrai dire des petites surfaces mais un emplacement très privilégié. Les droits de stationnement des taxis sont augmentés de 5,77 %, les droits d'utilisation des panneaux communaux de 2,85 %, les enlèvements de dépôts et les réalisations de « bateaux » sont augmentés de 3 % dans un cas et de 48 % dans l'autre où ils étaient très en-dessous des vrais coûts.

Le coût horaire de la main d'œuvre municipale prêtée aux particuliers, ça arrive de temps en temps, est augmenté de 10 %. Les ventes de matériaux divers sont augmentées de 4 à 16 %. Le stationnement payant est augmenté de 5 % et de 50 centimes dans le cas du minimum de la zone verte qui passera de 1 € à 1,50 €. Les tarifs de l'établissement de bains, locations de parasols et autres, vont augmenter de 1,5 à 3 % ; ceux du centre aéré de 5 % pour les non-trouvillais et de 2 % pour les Trouvillais. Les différents droits du cimetière de 2,6 % et ceux du club de plage de 5 %.

Est-ce que concernant les nombreux tarifs, il y a des questions particulières ? Sinon je mets au vote les deux délibérations.

M. Lehot : S'il vous plaît M. le Maire.

Le Maire : Je vous en prie.

M. Lehot : On ne va pas détailler les tarifs, il y en a beaucoup, mais par contre nous voudrions aborder cette chose : dans cette période économique difficile les efforts doivent être partagés, beaucoup d'investissements sont orientés pour faciliter la vie économique locale, nous pouvons comprendre. En revanche nous demandons à tous ceux qui bénéficient d'avantages notables de contribuer plus largement à résoudre les difficultés financières de la Ville.

En zone verte certains tarifs de stationnement ont augmenté de près de 50 %. Nous demandons une augmentation identique des droits de voirie et en particulier des droits de terrasses sinon nous nous opposons au vote de ces tarifs municipaux.

Le Maire : En ce qui concerne les droits de terrasses, on les a déjà augmentés plusieurs fois de 15 %.

M. Lehot : Oui mais là, M. le Maire, beaucoup de travaux sont effectués pour soutenir le commerce local, je pense en particulier à tout ce qui a été fait comme le parking pour la rue des Bains, le parking souterrain qui va nous coûter beaucoup d'argent, donc je pense que ceux qui bénéficient de droits de terrasses qui sont excessivement rentables pour eux, le m² de terrasse ou le mètre linéaire en restaurant 1^{ère} zone ce n'est que 124,20 €/m² par an, par an. Quand on voit la rentabilité de ces choses, la situation financière de la Ville nécessite des réformes et tout le monde se serre les coudes, je pense que ceux qui ont les moyens doivent les donner plus que d'autres. Donc nous demandons une augmentation franche des terrasses cette année encore de 50 %.

Le Maire : Je préfère les augmenter de 15 % par an que de faire un grand soir une fois de temps en temps.

M. Lehot : M. le Maire, vous n'allez pas augmenter certainement les impôts l'année prochaine comme promesse aux élections, que vous avez faite, par contre vous les augmenterez fortement certainement l'année d'après.

Mme Guillon : On est partis tellement bas, M. le Maire.

Le Maire : On n'est pas partis si bas que ça.

Mme Guillon : ... Les droits de terrasses, tellement bas.

Le Maire : Non, non, nous nous en tenons à 15 % et à un tarif supplémentaire de 15 % pour les poissonniers.

Mme Guillon : Pardon, pour le complexe nautique du front de mer on peut supposer qu'il y a une erreur d'écriture pour les Mercredis hors vacances scolaires et jours fériés. Vous avez noté « tarifs 2014 : 1,60 € - Tarifs 2015 : 1,70 €, par contre ça n'a pas augmenté pour les 18 ans et plus. Donc je pense que c'est une erreur d'écriture.

Le Maire : Ce n'est pas exclu.

Mme Guillon : Complexe nautique du front de mer.

M. Lehot : Oui il y a un maintien des tarifs entre l'année 2015 et 2014 pour les Trouvillais de moins de 18 ans étudiants ; on voit que tous les tarifs sont identiques par contre il y a une augmentation qui nous semble un peu saugrenue, qui est de 10 centimes d'euro pour le Mercredi, alors que tous les autres tarifs n'ont pas changé. Est-ce que ce serait possible de revenir sur cette chose ?

Le Maire : Oui mais ça a été vérifié par chaque service municipal notamment le service de la piscine, donc ils ont de bonnes raisons. Je vous remercie de votre observation, s'il y a eu une erreur on y reviendra, on passera un rectificatif.

Mme Guillon : Ca paraît aberrant que chez les adultes ça n'augmente pas et que chez les enfants ça augmente de 10 centimes. Par contre, il y a une diminution vraiment exceptionnelle dans les tarifs du Samedi et du Dimanche de Septembre à l'ouverture du bassin entre 13 h. 00 et 15 h. 00, qui passent de 4,20 € en 2014 à 1,70 € en 2015.

M. Auger : *Christophe Chéry*, le responsable de la piscine, avec *Michèle Gauthey* ont décidé de baisser ce tarif parce qu'entre 13 h. 00 et 15 h. 00 il y a une fréquentation zéro. Donc en baissant les tarifs ils pensent que cette fréquentation va s'améliorer entre 13 h. 00 et 15 h. 00.

Mme Guillon : Et pour les enfants, le tarif « enfants » vous avez une explication ?

Le Maire : Ca a été établi sur proposition du personnel en fonction de leur connaissance du terrain et j'hésite beaucoup à faire une modification en Conseil Municipal...

Mme Guillon : Ca voudrait dire qu'il y a trop d'enfants...

Le Maire : Sans concertation avec eux...

Mme Guillon : Et donc on monte le prix pour qu'il y en ait un petit peu moins. C'est grave.

Le Maire : On attirera l'attention du personnel là-dessus, s'ils estiment qu'il y a une erreur on vous le représentera mais ça a été étudié de manière très sérieuse. Je mets au vote les deux délibérations. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Adopté.

Votent contre M. Lehot (+ pouvoir de M. Cervoni), Mme Guillon.

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

Investissements – Année 2015

Le Maire : Il est proposé comme chaque année d'autoriser la commune à investir dans la limite de 25 % des crédits 2014 au premier trimestre 2015, avant le vote du budget. Je suppose que personne n'y voit d'inconvénient.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Mme Guillon : Pardon, excusez-moi M. le Maire, je suis encore dans les tarifs municipaux : je voulais savoir pourquoi dans le séjour de ski on est passé au quotient familial, avant c'était un prix unique pour tous les enfants et maintenant vous tenez compte du quotient familial. Je voulais savoir pourquoi.

Le Maire : Pour...

Mme Guillon : Ca fait quand même au moins 6 ans...

Le Maire : C'est pour obtenir un revenu global plus élevé. Jusqu'ici il y avait un tarif très bas pour tout le monde, on a donc augmenté le tarif pour les familles capables de payer un prix plus élevé et on l'a modulé comme ça se fait pour les centres aérés par exemple ou pour le tarif des cantines scolaires, pour les autres familles ; donc c'est une mesure logique. Ca permettra à la fois d'avoir un revenu plus élevé pour la commune avec une assiette plus juste que ce n'était le cas aujourd'hui.

M. Auger : M. le Maire, je détiens avec moi le tarif initial pour les adultes trouvillais : c'est bien 1,70 et non 1,60.

Mme Guillon : Ca pose question.

M. Lehot : Tous les autres tarifs n'ont pas augmenté M. Auger.

Le Maire : Ecoutez, je propose qu'on regarde avec le personnel de la piscine qui a proposé ce tarif, s'il y a une anomalie on repassera devant le Conseil Municipal. Mais leurs propositions, comme on l'a constaté pour les heures creuses, ont été très réfléchies et on ne va pas les modifier de manière peu documentée.

Mme Guillon : C'est quand même assez significatif, c'est qu'on veut moins d'enfants à la piscine.

Octroi d'avances de subventions
--

Le Maire : 200.000 € pour le CCAS, 220.000 pour la Caisse des Ecoles, 180.000 pour l'Office de Tourisme, 50.000 pour l'Ecole de Musique, 80.000 pour la Maison des Jeunes, 30.000 pour l'ASTD, 5.000 pour les Musicales de Trouville, 25.000 pour Off-Courts et 3.750 pour Jazz et Toques à Trouville.

M. Plattier : M. le Maire ?

Le Maire : Oui.

M. Plattier : Une petite question sur *Jazz et Toques* et sur *Off-Courts*. Il y a quelque temps dans la presse vous aviez annoncé que *Jazz et Toques* et *Off-Courts* auraient lieu une année sur deux.

Le Maire : Tout à fait.

M. Plattier : Qu'en est-il ?

Le Maire : C'est ce qu'on leur a indiqué. On a demandé à *Jazz et Toques* qui a accepté tout de suite, ils ont demandé à ce que ça ait lieu cette année et en indiquant qu'ils essaieraient de faire l'autre année par leurs propres moyens en se faisant sponsoriser. Dans le cas d'*Off-Courts*, on leur a demandé s'ils préféraient qu'on les subventionne un an sur deux ou qu'on leur donne une demi-subvention chaque année et l'avance de subvention, 25.000 €, c'est la moitié de l'avance qu'on donne d'habitude, donc on a fait comme s'ils demandaient une demi-subvention. Nous sommes par ailleurs en train de discuter avec *Off-Courts* et une autre commune beaucoup plus grande que la nôtre ayant des moyens plus élevés, qui serait intéressée éventuellement pour reprendre *Off-Courts* ; on garderait d'ailleurs certains liens, si le déplacement se faisait, avec *Off-Courts* en maintenant un *Prix de Trouville* et en subventionnant les films « jeunes » et les films organisés par les personnes plus âgées, qui existaient dans le cadre d'*Off-Courts* pour que cette manifestation garde un caractère trouvillais. Mais on n'en est qu'au début de la négociation, je ne suis pas sûr de son aboutissement.

Donc je passe au vote. Y a-t-il des oppositions à ces avances de subventions ? Des abstentions ? Adopté.

M. Auger : Je ne prends pas part au vote de l'ASTD, M. le Maire.

Le Maire : Jean-Pierre Auger ne prend pas part au vote pour l'ASTD.

Votent contre M. Luquet, Mme Schemla, M. Plattier.

M. Auger ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'ASTD.

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

**Convention de délégation de service public en date du 18 Juillet 2013
pour la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement
sur la commune de Trouville-sur-Mer, situé place du Maréchal Foch
Conclusion de l'avenant n° 1**

Le Maire : Il s'agit de renforcer la dalle supérieure du parking et d'y créer une voie « pompiers » et d'installer de nouveaux lampadaires pour la somme totale de 146.720 € dont 17.000 € de lampadaires, de créer un cuvelage pour 399.000 €, ce surcoût serait payé sans augmentation de la participation de la Ville mais par passage du seuil à partir duquel on perçoit 60 % de la recette de 390.000 à 420.000 €, augmentation de la période où s'applique le tarif d'été au lieu d'être de Juin à Septembre ça commencerait à Pâques jusqu'en Septembre.

Augmentation du tarif du casino de 1,50 € à 1,60 €, légère augmentation des amodiations, il y en aurait deux de plus (86 au lieu de 84) et augmentation du prix de base de l'amodiation qui passerait de 26.000 € à 26.900 € H.T.

En ce qui concerne le problème de la dépollution, il a été constaté que grâce au filtrage des déchets par une société spécialisée qui les orientera vers le bon type de décharge, décharge normale ou décharge de catégorie 2, le coût de la dépollution ne sera que de 115.000 €, ce qui sera pris en charge par VINCI. Si ça dépassait 115.000 € de 20 % il y a une clause de rendez-vous, c'est-à-dire qu'on renégocierait avec eux pour voir qui prend en charge cette somme mais normalement on ne devrait pas dépasser ces 115.000 €. Voilà le contenu de cet avenant. Mme Guillon ?

Mme Guillon : Pardon. Je voudrais une explication sur la place Maréchal Foch : une fois que ce sera terminé, ce sera un parking de surface ou ce sera un espace où on pourra faire des activités, parce que M. Quenouille parle d'un endroit où il y aura possibilité de faire des activités. Donc il n'y aura plus de parking de surface ?

Le Maire : Si, il y aura un parking de surface, il sera même rouvert en Juillet prochain ce qui sera utile pour la saison de Juillet prochain mais grâce au renforcement de la dalle on pourra, si on le veut, organiser des manifestations spécialement l'hiver, si l'on veut organiser un Salon des Antiquaires sur un bout de la dalle on pourra le faire.

Mme Guillon : D'après ce que disait M. Quenouille dans *La Mouette* c'était a priori toute l'année. C'était toute l'année qu'on pouvait organiser des manifestations.

M. Quenouille : Il est évident une fois qu'on a ce dispositif on peut le faire toute l'année, mais il est vrai que pour notre vision ce sera certainement dans l'hiver.

Le Maire : On n'a pas intérêt à se priver de la recette du côté du 15 Août et au contraire en plein hiver où le parking ne sera pas plein ça ne pose aucun problème.

M. Quenouille : Ce n'est pas tout le temps mais ça donne la possibilité de le faire à n'importe quel moment si on avait quelque chose, une grande manifestation où dans les 30 ans qui viennent quelque chose qui soit valable.

M. Luquet : M. le Maire ?

Le Maire : M. Luquet ?

M. Luquet : Je voudrais distribuer au Conseil un document...

Le Maire : Merci d'avance.

M. Luquet : Qui peut vous intéresser tous et toutes. Alors M. le Maire c'est pour dénoncer un véritable scandale.

Le Maire : Sans blague !

M. Luquet : Les travaux ne sont pas commencés que déjà VINCI exige une rallonge de 20 %, curieusement il s'agit, il s'agit de cuveler le parking, de renforcer la protection du parking. Alors il y aurait eu une étude financée par la Mairie qui aurait déterminé que ce n'était pas nécessaire, ces images prouvent le contraire, je crois que c'est assez éloquent de voir ce que peut donner une marée importante. Donc une surcote, alors je me suis fait conseiller par un spécialiste qui m'a confirmé que ces photos avaient été prises avec une surcote de 4,5 m et que lors de grandes marées, comme celles par exemple qui vont survenir au mois de Février, la surcote risque, devrait être de l'ordre de 4,90 m, c'est-à-dire par rapport aux photos que vous voyez devant vous on aurait 40 cm de plus. Alors nous, il nous paraît évident, enfin même pour des béotiens, des autodidactes comme vous dites, des autodidactes, nous paraît évident qu'il fallait dès le départ prévoir une protection très importante de ce parking.

La Mairie a commandité une étude que nous n'avons pas vue, mais parce que nous n'étions pas au Conseil à l'époque, une étude qui a été balayée d'un revers de la main par VINCI quelques mois après avoir signé un contrat, un contrat qui minimisait aux yeux des Trouvillais, aux yeux du Conseil Municipal le coût de ce parking. Six mois après VINCI déclenche une deuxième étude, résultat des courses : tout augmente de 700.000 € et ça ne fait que commencer parce que j'ai vu que vous aviez mis « avenant n° 1 ». Quand on sait que la bibliothèque s'est terminée avec presque une quinzaine d'avenants, ça fait peur, on a peur que Trouville se noie et surtout que les finances se noient parce que, à mon avis, VINCI 700.000 € ils ont négocié avec vous, ils prennent ça non pas à leur charge parce qu'ils vendent encore plus de places plus cher, ils récupèrent immédiatement sur 86 places qui sont vendues grosso-modo 27.000 € et ils récupèrent une petite fortune déjà.

Si on estime que les travaux sont de l'ordre de 6,4 millions actuellement, avec la marge de VINCI c'est de l'ordre de 20 %, ça ne leur coûte que 5,6 millions, avec la vente des places de parking le prix baisse, le prix baisse, le prix baisse. Qu'est-ce qui va régler l'addition ? C'est nous parce qu'en plus il faut faire un apport immédiat de 1,100 million, 1,100 million d'ailleurs j'ai appris par hasard, M. Cardon, que la Mairie allait payer ça en trois échéances.

Le Maire : Quatre.

M. Luquet : Quatre, quatre échéances, excusez-moi, mais je crois qu'il faut demander à l'*Amicale du Personnel* de vous prêter un petit peu d'argent parce que vous n'y arriverez pas, vous n'y arriverez pas. J'espère que les quatre échéances ce n'est pas sur quatre ans, j'espère que c'est réparti sur un an ou deux ans mais...

Le Maire : Ce sera en deux ans si mes souvenirs sont bons mais grâce aux 9.000 € de subvention annuelle de l'*Amicale du Personnel* ils auront du mal à payer 1,100 million.

M. Luquet : Non mais contribuer. Trêve de plaisanterie c'est un véritable scandale parce que c'est attendu. *Bouygues, Eiffage, VINCI, M. Cardon* vous avez été chez *SOGEA*, ils font le coup à chaque fois ; c'est-à-dire on signe un contrat, un avenant, on appelle les avocats, on appelle les ingénieurs, on fait une autre étude, on réexamine les conditions et on sale la note.

Vous avez fait faire une deuxième étude M. Cardon, vous avez fait faire une deuxième étude aux frais des Trouvillais, nous n'avons pas le montant de l'étude mais ça devait être quand même assez élevé parce que c'est le BRGM, enfin vous avez pris un organisme sérieux pour faire cette étude, un peu tard, c'est le BRGM qui a fait cette étude. Je ne vous demande même pas le prix de l'étude. M. Cardon qu'en est-il du premier bureau d'étude ? Vous nous avez dit « on va leur faire un procès, on pourrait faire ». Qu'en est-il M. Cardon ?

Le Maire : Nous avons fait un appel d'offres conformément à la loi pour faire une première étude de façon à donner à VINCI les indications sur la perméabilité du sous-sol, cette étude a été rendue. La délégation de service public signée par VINCI prévoyait que VINCI ferait des études complémentaires et que les prix indiqués étaient sous réserve des résultats de ces études ; ils ont fait ces études complémentaires qui montraient des résultats en matière de perméabilité très différents. Donc notre assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet *Martin & Guiheneuf*, a fait faire une troisième étude par le BRGM.

M. Luquet : Peut-on savoir le coût de cette étude, M. Cardon ?

Le Maire : Je ne le connais pas par cœur mais on l'a dans les archives de la Mairie et on vous le donnera, qui a validé des indications données par VINCI. Mais il n'était pas forcément évident que des travaux de cuvelage étaient nécessaires puisqu'on a un exemple proche, c'est le parking souterrain du *Beach Hôtel* qui a été réalisé en 84 et qui n'est pas cuvelé et qui n'a, à ma connaissance, jamais été inondé ni jamais posé des problèmes particuliers, c'est très près du parking de la place Foch et plus près encore de la Touques.

Mme Guillon : Je vous avais parlé de La Flotte en Ré, enfin il y a longtemps de ça, donc le parking souterrain de La Flotte en Ré il était inondé trois mois après la tempête, il était toujours inondé. Donc je vous en avais parlé avant les études faites et vous avez continué, vous avez persisté dans votre volonté de faire un parking souterrain et je pense effectivement en voyant ces photos que ça ne fait que conforter nos idées. Ce n'est pas judicieux.

M. Lehot : Oui M. le Maire, comme M. Luquet nous sommes particulièrement inquiets du devenir de ce parking et du gouffre financier que ça risque d'être pour la Ville de Trouville.

Le Maire : Il n'y aura pas de gouffre financier puisque...

M. Lehot : On va voir à la fin de la construction parce que là on a déjà quand même, comme l'a dit M. Luquet, un premier avenant, c'est le premier, ça fait à peine un mois que les travaux ont commencé, TTC ça fait quand même 800.000 € d'augmentation ce n'est pas une paille. Alors moi je n'ai pas été jusqu'à 20 % d'augmentation, j'ai calculé ça faisait 14 mais enfin bon c'est le premier avenant, je suis sûr qu'on va aller de surprise en surprise parce qu'on est quand même dans un lieu très ancien avec des réseaux, avec la mer qui n'est pas loin. Donc je pense au fur et à mesure du chantier ça m'étonnerait qu'on n'ait pas d'autres curiosités à découvrir.

Donc nous nous exprimons aussi en indiquant que lors de la dernière campagne municipale nous nous étions nettement opposés à ce projet pour des raisons financières. Comme vous le savez, vous l'aviez déjà fort bien dit, un parking souterrain n'est jamais rentable, mais aussi pour des raisons de situation géographique ce parking est absolument mal placé et va impacter fortement les conditions de circulation.

Des groupes de pression ont cru et croient toujours à l'utilité de ce parking ; électoraliste comme vous l'êtes M. le Maire, vous avez cédé en soutenant d'ailleurs toujours que la solution serait certainement d'avoir un jour des parkings extérieurs. Mais finalement c'est quand même l'ensemble des Trouvillais qui vont, et pas seulement ceux qui vous ont élu, qui vont payer.

On veut aussi à cette occasion rappeler que, toujours à cause du concours d'urban project, les quinze candidats qui ont concouru à la finale n'ont jamais proposé un parking souterrain et même ont vu, comme le croyait Martine Guillon, mais je crois qu'elle a fait en doux rêve, voir une place Foch sans voitures. Alors je pose aussi cette question : est-ce que ce concours n'est-il pas de la poudre aux yeux comme beaucoup de choses que l'on fait à Trouville quand on n'a pas beaucoup d'argent mais beaucoup d'idées ?

Le Maire : Pas du tout.

M. Lehot : Ce premier avenant augmente donc le coût de l'ouvrage de 800.000 €, à ce propos vous indiquez que ça peut mettre en péril dans l'écriture de la délibération, que ça peut mettre en péril l'équilibre financier du projet. Le Code des Collectivités est assez clair dans ce cas, quand un marché ou un contrat, quand lors d'un marché ou d'un contrat des modifications peuvent impacter l'équilibre économique du contrat, de ce contrat, on peut le résilier donc il est encore temps sous réserve de payer 4 % des travaux. Pour l'instant on n'est pas tellement avancés, payons 4 % à VINCI et tirons-nous de cette histoire qui risque de nous coûter fort cher. Alors au niveau de, j'ai quelques questions à poser sur les modifications du contrat : on a supprimé la redevance fixe pendant la période transitoire, ça correspond à quoi ?

Le Maire : Ça correspondait à une redevance unique de 30.000 €.

M. Lehot : 30.000 € d'accord. Donc les prix des amodiations ont augmenté, alors oui le tarif horaire aussi a augmenté pour le casino. Est-ce que, je suppose que des négociations ont eu lieu avec le *Groupe Barrière* pour savoir s'ils acceptaient cette augmentation parce que ça fait partie aussi de la façon de rentabiliser ce parking, donc est-ce qu'il y a eu des négociations avec le *Groupe Barrière* et est-ce qu'il y a eu accord pour eux de cette augmentation de tarif ? Parce que déjà ils ne feront pas franchement une bonne affaire en prenant les 70 places je crois, donc est-ce qu'ils ont accepté cette augmentation de 10 centimes ?

Le Maire : Ils en ont pris acte.

M. Lehot : Ils en ont pris acte mais ils ne vous ont pas donné leur accord.

Le Maire : On ne leur a pas demandé d'accord.

M. Lehot : Alors vous modifiez un contrat sans demander l'accord de certaines parties dont ils font partie de ce financement, ça paraît quand même assez bizarre. Donc vous n'avez pas demandé l'accord à *Barrière* pour savoir s'ils étaient d'accord d'augmenter le prix que vous allez leur demander ? Donc ils peuvent dire non.

Le Maire : C'est un prix qu'on leur impose, c'est un tarif...

M. Lehot : Et s'ils disent non ?

Le Maire : Je ne demande pas l'accord des brasseries de Trouville avant d'augmenter de 15 % leurs droits de terrasses.

M. Lehot : D'accord. En tout cas nous ne sommes pas étonnés de la construction d'un radier pour étanchéifier le parking, ça semble évidemment nécessaire par contre on est étonnés, mais on est étonnés comme M. Luquet, du fait que le premier bureau d'étude ait trouvé des variables qui étaient totalement différentes du bureau d'étude de VINCI. Alors est-ce que le projet initial qui a été évalué en partie par ce bureau d'étude n'a pas été volontairement baissé pour trouver preneur et construire ce parking coûte que coûte, c'est la question qu'on peut se poser.

Le Maire : Ca aurait été complètement absurde.

M. Lehot : Ecoutez, c'est une suggestion, je ne sais pas, c'est au conditionnel que je vous dis ça mais on a l'impression quand même que deux bureaux d'étude qui se trompent autant à quelques mois d'intervalle et qui font payer à VINCI la bagatelle de 800.000 €, on se pose certaines questions, excusez-moi.

Le Maire : Nous avons lancé un appel d'offres, plusieurs sociétés ont concouru, l'une a été choisie par la commission d'appel d'offres, je ne les ai jamais vues, ils ont réalisé leurs sondages et donné leur résultat. On ne leur a pas donné la moindre consigne, c'est une affaire très technique ; je suppose qu'en fonction du nombre de sondages et l'endroit où ils les ont faits, les résultats ont été ce qu'ils étaient, en faisant plus de sondages à d'autres endroits vous trouvez...

M. Lehot : Ils n'ont certainement pas dû sonder au même endroit.

Le Maire : C'est hautement probable mais un sondage c'est un sondage.

M. Lehot : Un mauvais sondage coûte 800.000 €, c'est dommage. Enfin, en tout cas nous sommes aussi particulièrement inquiets sur la pollution du terrain, on aurait pu quand même s'y attendre. Ca a déjà impacté et retardé pas mal la construction de la maison des jeunes, rappelez-vous, puisqu'il fallait décontaminer le terrain, donc là c'est la même chose et ce qui est surtout inquiétant c'est que VINCI est d'accord pour prendre en charge les frais de décontamination mais dans une limite de 115.000 €. Donc vous avez l'air de dire que vous êtes sûr que ça ne dépassera pas cette fourchette, donc si cette fourchette est dépassée là il y aura des négociations de nouveau entre la Ville et VINCI.

Le Maire : Il y a une clause de rendez-vous.

M. Lehot : Quelques autres rendez-vous. Alors je suppose qu'avec les efforts qu'a faits VINCI pour se prendre 800.000 € de frais supplémentaires, je crains que les futures négociations soient assez sévères vis-à-vis de la Ville. Qu'en pensez-vous ?

Le Maire : Je n'ai pas beaucoup d'inquiétude parce qu'on est dans une bonne position de négociation vis-à-vis d'eux, comme dans tout contrat de délégation...

M. Lehot : Ecoutez, on fera le calcul à la fin des travaux. Alors évidemment nous voterons contre cet avenant.

Mme Schemla : Si vous permettez, je voudrais dire qu'à propos du...

Changement de face de la cassette n° 2

Mme Schemla : ... Des aspects financiers, il y en a eu une perception par la population que nous avons essayé de quantifier à travers une pétition contre le parking, que nous avons fait circuler et que vous avez, M. le Maire, traitée de « démagogique », je crois qu'elle était surtout risquée pour deux raisons : la première c'est que les travaux n'étaient pas encore engagés mais allaient s'engager et la seconde c'est que quand on fait un mailing de ce genre on sait que le retour est en général de 1 à 1,5 % et quand c'est un retour de 1 à 1,5 % on considère que c'est un bon retour.

Nous en sommes aujourd'hui à 171 signatures dont 20 commerçants sur une ville que nous allons qualifier d'active, c'est-à-dire que par exemple on peut imaginer, c'est d'ailleurs tout à fait le cas, que les vieilles personnes qui sont dans les maisons de retraite ne se sentent pas profondément concernées par le parking c'est évident ni les enfants et nous n'avons pas du tout, du tout, visé les résidents secondaires. 171 personnes qui se prononcent.

Mme Guillon : On peut en ajouter 20 de plus, nous vous en apportons 20 de plus de signatures.

Mme Schemla : Merci Mme Guillon, donc 191, nous ne sommes pas loin de 200, c'est beaucoup. Ce parking, M. le Maire, ne plaît pas aux Trouvillais et d'ailleurs je pense que si cette pétition était relayée par les journaux comme *Ouest France* et le *Pays d'Auge*, alors que nous l'avons faite avec nos petites moyens, c'est-à-dire nos jambes et frapper aux portes et aller voir les uns et les autres, je pense qu'il y aurait beaucoup plus que 200 personnes qui se prononceraient contre ce parking. Il y a incontestablement à côté des problèmes financiers et économiques dont nous parlons, puisqu'en effet ce sera un gouffre, il y a le fait que sur une affaire de ce genre il eut peut-être valu faire un peu de participatif et consulter la population car ça n'est pas une petite affaire pour cette ville que cette place, son sous-sol et le fait qu'au bout du compte elle ne profitera absolument pas aux Trouvillais.

Le Maire : La consultation, la population a été consultée à l'occasion des élections municipales où c'était très clairement dans notre programme et donc la population a voté en connaissance de cause.

Mme Schemla : Vous êtes passé avec 90 voix d'écart par rapport aux deux Oppositions, au deuxième tour.

Le Maire : Nous avons été élus c'est ce qui compte.

Mme Schemla : Ca ne fait pas beaucoup pour le parking Foch.

Le Maire : VINCI a été très surpris par la très grande rapidité avec laquelle les amodiations ont été réservées, ce qui est très supérieur à ce qui se passe habituellement, ce qui montre combien le besoin de parking est ressenti.

Je passe au vote. Qui vote contre ?

Mme Guillon : M. Cardon, effectivement il y a un besoin de parking mais pas forcément en plein centre-ville.

Le Maire : Qui vote contre ?

Mme Guillon : Et vous êtes très content pour les parkings silos que les étudiants ont proposés, donc il faut peut-être en tenir compte et puis se dire que vous n'avez peut-être pas pris la bonne décision par rapport au parking Foch.

Le Maire : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Votent contre M. Lebot (+ pouvoir de M. Cervoni), Mme Guillon – M. Luquet, Mme Schemla, M. Plattier.

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

Octroi de subvention pour poste de dispositif anti-volatiles

Le Maire : Il s'agit d'une petite subvention de 148,50 €. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation de déposer un permis de construire Aménagement de l'ancienne bibliothèque

Le Maire : Autorisation de déposer un permis de construire pour l'aménagement de la salle du rez-de-chaussée de la Mairie où se trouvait l'ancienne bibliothèque municipale.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Autorisation de changement de dénomination d'une partie
de la voie communale n° 201 dite
Chemin de Callenville au Grand Clos d'Aguesseau**

Le Maire : Les riverains de ce chemin ont demandé, d'une part, qu'on donne le nom qui vient d'être indiqué à ce chemin qui est un peu long mais auquel ils sont habitués et qu'on numérote les maisons pour que les facteurs d'Hennequeville les trouvent plus facilement.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Examen d'une demande d'acquisition d'un terrain sur la zone d'emplois

Le Maire : Je vais lire la délibération parce qu'une décision de justice est en cours.

« Le Maire informe le Conseil Municipal que par jugement du 18 Septembre 2014 le Tribunal Administratif de Caen a enjoint la commune de Trouville de réexaminer la demande de M. Chefdor d'acquérir un terrain de la zone d'emplois.

M. Chefdor avait saisi le Tribunal Administratif, suite au refus qui lui avait été opposé à sa demande d'achat d'un troisième terrain.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de M. Chefdor. Aux termes de son courrier du 2 Septembre 2012, il souhaite acquérir un terrain permettant l'édification d'un bâtiment d'environ 500 m² permettant d'accueillir cinq entreprises. M. Chefdor a acquis en Septembre 2010 puis en Juin 2011 les parcelles AT 281 et AT 398 sur lesquelles il a construit deux bâtiments découpés en trois boxes pour le premier et quatre pour le second, ces bâtiments sont utilisés pour le stockage de matériel des entreprises auxquelles ils sont loués.

Le bâtiment construit sur la parcelle AT 281 est utilisé par l'entreprise de M. Chefdor, l'entreprise de couverture de M. Dupont Laurent dont le siège est à Touques et l'entreprise de nettoyage GS Hygiène dont le siège est à Deauville.

Sur le bâtiment construit sur la parcelle AT 398 n'est apposée aucune enseigne permettant de déterminer quelles entreprises utilisent les locaux. Aucune activité ne s'y déroule en journée.

*Vu l'article L 3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu les articles L 2122-21 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de M. Chefdor du 2 Septembre 2012 tendant à l'acquisition d'un terrain de la zone d'emplois pour la construction d'un bâtiment de 500 m² environ destiné à la location,*

Considérant que la commune de Trouville entend réserver les terrains de la zone d'emplois à des entreprises désireuses d'implanter leur activité sur son territoire, à l'exception du simple stockage de matériel dans le but de générer une synergie entre les entreprises présentes et de favoriser la création d'emplois nouveaux,

Considérant que le projet de M. Chefdor est identique à ses deux projets précédents, lesquels ont consisté en la construction de bâtiments découpés en boxes utilisés pour du stockage de matériel et qui n'ont eu aucun impact en termes d'activité sur la zone d'emplois, qu'il ne répond pas aux critères ci-dessus définis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- ↳ prend acte du jugement du Tribunal Administratif de Caen du 18 Septembre 2014 lui enjoignant d'examiner la demande etc...
- ↳ rejette la demande de M. Chefdor en ce qu'elle ne correspond pas aux objectifs poursuivis par la commune dans l'aménagement de la zone d'emplois,
- ↳ autorise le Maire, ou un Adjoint le représentant, à effectuer toutes les démarches et formalités afférentes à l'exécution de cette décision ».

Y a-t-il des oppositions à ce projet de délibération ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Octroi de subventions pour ravalement de façades et pose d'enseignes

Le Maire : Ce sont donc des subventions de ravalement de façades plafonnées, c'est 1.524,49 € et des subventions pour pose d'enseignes à condition qu'elles respectent les normes de la ZPPAUP, plafonnées à 1.000 €. M. Zivacco ne prend pas part au vote.

Mme Schemla : Une question s'il vous plaît : pourquoi ces subventions ?

Le Maire : C'est pour inciter les gens à faire ravalier leurs façades.

Mme Schemla : Non, non pardon, pourquoi donne-t-on des subventions pour cela à des magasins ou des privés dans la ville, pourquoi ces subventions ? Ce n'était pas quel était l'objet de la subvention.

Le Maire : Pour les inciter à ravalier leurs façades ou à poser des enseignes conformes aux normes de la ZPPAUP, c'est d'ailleurs un grand succès qui contribue, d'une part, à embellir la Ville et, d'autre part, à faire marcher les entreprises locales de bâtiment.

Mme Schemla : Ca fait quand même 16.000 € au total et évidemment nous ne connaissons pas forcément les privés mais *Citya Côte Fleurie*, ce cabinet a-t-il vraiment besoin d'une subvention ?

M. Quenouille : C'est un syndic.

Le Maire : C'est le syndic d'une copropriété.

Mme Schemla : Oui je sais, je sais bien.

M. Quenouille : C'est le syndic d'une copropriété.

Le Maire : Donc il s'exprime au nom de tous les copropriétaires.

M. Quenouille : C'est comme AGEMO, c'est pareil.

Mme Schemla : Oui, oui bien sûr.

M. Luquet : Il fait quand même plusieurs milliards de chiffre d'affaires, *Citya*.

Mme Schemla : Et M. Zivacco en ces temps de disette pourrait donner l'exemple aussi. M. Zivacco a besoin qu'on subventionne son enseigne ?

Le Maire : M. Zivacco ne participe pas au vote.

M. Zivacco : Puisque vous me le demandez, je viens de faire la réfection d'un immeuble commercial ce qui va forcément favoriser le commerçant qui travaille dedans et je ne vois pas en quoi je peux être répréhensible à ce niveau-là.

Mme Schemla : Juste que je vois bien qu'on a une charte AVAP probablement d'ailleurs et c'est très bien qu'il y ait, plutôt à venir, enfin je ne sais pas, je pose la question, je ne sais pas si elle est déjà existante ou pas, mais je n'arrive pas à comprendre pourquoi la Ville subventionne ce genre d'investissement qui devrait être, me semble-t-il, le fait des commerçants, des privés. Quand nous refaisons par exemple nos propriétés, nos immeubles ici à Trouville, nous n'avons pas de subvention, en tous les cas ce n'est pas l'expérience que j'en ai.

Le Maire : Nous avons eu dans le passé des programmes très importants de rénovation de maisons par l'ARIM, on a épuisé nos droits, la *Communauté de Communes* les a repris. Nous avons constaté à cette occasion que les particuliers et les commerçants sont très sensibles aux subventions, elles ne représentent que 10 % environ du coût d'un ravalement et donc c'est une incitation à l'embellissement de la Ville et encore une fois ça crée des emplois et de l'activité, ce qui est un des rôles de la commune, pour une somme globale qui est très faible par rapport au total du budget. Donc ça me paraît être de bons investissements.

Mme Schemla : Merci pour ces explications.

Le Maire : Donc qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité à l'exception de M. Zivacco qui ne prend pas part au vote.

Choix du délégataire et autorisation de signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement, des marchés nocturnes et à thèmes

Le Maire : Il est proposé de reprendre la *Société Géraud*. La négociation a permis de faire passer la redevance qu'elle paiera de 60.000 € par an à 95.000 € par an soit pratiquement le montant qu'elle payait dans l'ancienne concession, alors que la surface du marché va baisser de 13 % de façon à garder une surface plus importante pour le stationnement, ça correspond à 50 places.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

M. Lehot : Non, M. le Maire, une remarque simplement, nous allons voter ce projet de délibération, mais ayant fait partie de la commission de DSP il y a quelques remarques quand même à faire. Lors de l'appel à candidatures il y avait uniquement quatre offres et après analyse de la complétude des offres, une seule offre a été reçue, donc celle de la société qui est choisie ce soir, c'est-à-dire la *Société Géraud* celle qui gèrait déjà notre marché.

Il faut quand même s'inquiéter pour la prochaine DSP éventuellement puisque la *Société Géraud* en fait sur les trois derniers exercices a été déficitaire sur, comment dire, la gestion de notre marché, elle a perdu 26.300 € en 2013 par exemple. Donc lors de la prochaine DSP aurons-nous des propositions d'offres et ne faut-il pas réfléchir déjà comme le fait déjà Deauville à une gestion en régie municipale pour l'avenir je parle ?

Le Maire : On les a menacés de régie municipale ce qui leur a fait remonter leur offre, ce qui me fait penser que leur déficit comptable n'était peut-être pas aussi flagrant que ça mais ça ce sont les mystères de la gestion privée. Mais la gestion des gens du marché est quelque chose de très difficile et il vaut mieux la confier à des spécialistes extérieurs qu'à des agents municipaux, on en a eu des très bons dans le temps, notamment M. *Levillain*, mais c'est un rôle extrêmement ingrat d'être placier du marché et il n'est pas évident d'en trouver de bons.

M. Lehot : La Ville de Deauville a une gestion municipale de son marché qui a lieu plus fréquemment que le nôtre, comment fait-elle ? Epreuve-t-elle des difficultés ? Il n'y a pas de raison que les difficultés aient lieu de notre côté de la Touques et que de l'autre côté il n'y en ait pas. Donc se pose la question quand même.

Le Maire : Sur le plan financier, compte tenu de l'augmentation de la redevance, l'affaire n'est pas très différente d'une gestion par un employé municipal qu'il aurait fallu payer et elle nous retire toute une série de difficultés traditionnelles quand on doit gérer un marché en régie directe.

M. Lehot : Pour cette fois-ci je suis tout à fait d'accord avec vous mais il n'y a eu qu'une seule offre de re ue. Est-ce que  a va encore int resser G raud dans les ann es   venir, c'est la question que je vous pose ?

Le Maire : Il a l'air extraordinairement int ress  puisqu'il a remis beaucoup d'argent pour rester sur place.

M. Plattier : M. le Maire, concernant le march  on ne peut toujours pas essayer de trouver une solution pour le stationnement des camionnettes qui stationnent sur toute la longueur du march , le jour du march , le Dimanche, ce qui n'est pas plus joli que  a.

Le Maire : Avant on pouvait les mettre sur la presqu' le de la Touques, c'est maintenant impossible compte tenu des travaux donc c'est une question extr mement difficile   r soudre.

M. Plattier : Ils arrivent   les mettre ailleurs au moment de la foire par exemple, de la f te foraine pardon. Ne peut-on pas arriver   trouver une solution pour embellir ce march  parce que voir ce march  avec toutes ces camionnettes en enfilade, blanches, ce n'est pas sp cialement tr s joli. Est-ce qu'ils paient le stationnement ? Alors vous allez dire qu'on parle toujours d'argent mais est-ce qu'ils paient le stationnement ? Je ne suis pas s r. Est-ce qu'on peut essayer de lib rer des places, on va sur les supermarch s qui sont   l'ext rieur de la ville parce que le stationnement est gratuit, on pourrait peut- tre trouver une solution le jour du march  d'avoir un stationnement gratuit ; de toute fa on comme la Ville n'encaisse pas les stationnements le jour du march   a ne changera pas grand-chose.

M. Zivacco : C'est absolument faux M. Plattier.

M. Plattier : Pardon ?

M. Zivacco : C'est absolument faux, le stationnement est payant en zone verte dans les dates qui sont d finies et les commer ants du march  paient leur ticket, ils sont assimil s aux r sidents mais ils paient leur ticket.

M. Plattier : Oui, il n'y a pas de stationnement gratuit pour les commer ants du march  ?

M. Zivacco : Pardon ?

M. Plattier : Ils paient vraiment leur ticket ?

M. Zivacco : Bien sûr.

M. Plattier : Je ne sais pas, on ne sait jamais.

M. Zivacco : Ils sont même verbalisés.

M. Plattier : Oui.

M. Zivacco : Quand ils n'en ont pas évidemment.

M. Plattier : Pardon, quand ?

M. Zivacco : Quand ils n'en ont pas évidemment.

M. Plattier : Je ne vois pas beaucoup de PV, je ne vois pas beaucoup de tickets, je regarderai un petit peu mieux. Non mais c'est une discussion qu'on peut avoir, les supermarchés ont des parkings gratuits, ce qui est très bien, les gens y vont, pourquoi est-ce qu'on n'arriverait pas à dynamiser le quai, c'est pour vous aussi M. Zivacco, d'arriver à dynamiser le quai commercialement le jour du marché, d'avoir un stationnement, deux ou trois heures ce n'est pas la mort du petit cheval.

M. Zivacco : On a déjà réussi à les mettre du côté « arbres » avant ils étaient du côté « commerces », ce qui créait une gêne.

M. Plattier : De l'autre côté donc ?

M. Zivacco : De l'autre côté, voilà.

M. Plattier : Donc du côté « commerces » ça gêne donc on les met du côté « arbres ».

M. Zivacco : Evidemment, ça me paraît évident.

M. Plattier : Oui, on les met où quand il y a la fête ?

M. Zivacco : Personnellement je n'ai pas de solution, c'est un problème auquel on a réfléchi.

M. Plattier : Non, non c'est une question que je pose.

M. Zivacco : Je crois que des gens de votre équipe avaient évoqué le boulevard Kennedy, je crois, pour les garer.

Le boulevard Kennedy présente un problème c'est que pour permettre aux camions du marché qui arrivent à 6 heures le matin, il faut sanctuariser le stationnement presque 24 heures avant boulevard Kennedy, étant donné que ce sont beaucoup de résidents de ce quartier qui se stationnent à cet endroit, et matériellement je ne vois pas très bien comment faire. Maintenant je n'ai pas de parking enfin nous n'avons pas de parking pour les mettre précisément, si on ne les met pas là on va les mettre je ne sais pas où d'ailleurs mais ça ne changera rien, ça sera toujours du stationnement pris par les commerçants du marché.

M. Lehot : On les mettra dans le parking souterrain M. Zivacco.

Le Maire : Par exemple.

M. Zivacco : Ils pourront y aller, Docteur, il n'y aura pas de problème à ce niveau-là, ce sera accessible pour eux.

M. Plattier : M. Zivacco, donc lors de la prochaine fête foraine vous pensez les mettre où les camionnettes ?

M. Zivacco : Lors de la prochaine fête foraine ?

M. Plattier : Oui parce que le parking ne sera pas fini donc on ne pourra toujours pas les envoyer vers le *Beach Hôtel* comme on le faisait jusqu'à présent.

M. Zivacco : Je pense qu'ils vont être disséminés un petit peu partout. Il faut savoir que quand on a la fête foraine il n'y a pas mal de commerçants qui ne viennent pas, ils ne sont pas au nombre total de ce qu'ils sont ordinairement, donc ça fait déjà beaucoup moins de véhicules.

M. Plattier : C'est une question pour trouver une solution.

M. Zivacco : Mais je suis prêt à réfléchir avec vous si vous voulez.

Le Maire : Donc qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

<p>Fixation des tarifs municipaux des droits de place des marchés d'approvisionnement, nocturnes et à thèmes pour les années 2015-2016 et 2017</p>

Le Maire : Ils seront augmentés de 20 % en 2015 puis 10 % en 2016 et 10 % en 2017. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

<p style="text-align: center;">Autorisation de signer un avenant au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques du centre nautique</p>

Le Maire : C'est un avenant qui tient compte de la baisse récente des tarifs du gaz et qui permet une baisse de tarif par une modification de la formule d'indexation. Je vous fais grâce de la lecture aride de cette formule mais ça se traduit, semble-t-il, par une baisse de la formule.

M. Lehot : M. le Maire, concernant le centre nautique, ce n'est pas du tout sur le chauffage, mais c'est un outil qui est maintenant assez ancien...

Le Maire : C'est un blockhaus.

M. Lehot : Qui a eu régulièrement des réfections, enfin disons, légères. N'y aura-t-il pas un jour de gros travaux à faire pour pérenniser en particulier le bassin extérieur et quand ?

Le Maire : Le bassin extérieur ?

M. Lehot : Le centre nautique, oui.

Le Maire : La piscine, pardon je croyais que vous parliez du CNTH. La piscine a des travaux très coûteux à faire et qu'on aimerait bien faire prendre en charge en partie par la *Communauté de Communes*, on a commencé quelques appels du pied dans ce sens mais comme la commune de Deauville a financé elle-même la réfection de sa propre piscine il y a deux ou trois ans, ils ne sont pas enthousiastes.

M. Lehot : Et le montant des travaux envisagés pour la piscine, le centre nautique de Trouville, s'élève à combien au niveau des estimations ?

Le Maire : 3 à 4 millions me dit-on, ce qui ne m'étonne pas.

M. Lehot : On a intérêt à faire quand même très attention à nos investissements et à nos frais de fonctionnement futurs.

Le Maire : Absolument. Le personnel de la piscine vient d'ailleurs de suggérer une série d'économies précises et intelligentes.

M. Lehot : Donc il n'y a pas intérêt à « foutre » l'argent par les fenêtres.

Le Maire : Y a-t-il des oppositions à cet avenant ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation de signer un marché pour les travaux de réfection, d'aménagement, d'entretien des voiries communales et réseaux divers

Le Maire : Il est proposé de signer un marché avec l'*Entreprise EIFFAGE TP Ouest* qui est considérée comme la mieux-disante par le bureau d'étude *ARTELIA* qui a examiné les offres des différents concurrents en place.

Y a-t-il des oppositions ?

M. Lehot : M. le Maire, excusez-moi, concernant notre équipe nous ne participerons pas au vote.

Le Maire : D'accord.

M. Lehot : Nous avons considéré que cette délibération n'est pas claire du tout. C'est un marché à bon de commande d'une durée d'un an pour la réfection régulière de notre voirie, donc l'année dernière, si l'on récapitule les faits, c'est la *Société DELAMARE* qui était sortie gagnante comme la moins-disante au niveau de la décision de la DSP, par contre la société qui avait dépouillé les offres aurait indiqué que la société la moins-disante à cette occasion était *EIFFAGE*. Comment *EIFFAGE* a-t-il eu connaissance du rapport de DSP, ce qui est confidentiel ? Je pense qu'ils l'ont eu après la décision qui a été prise, en tout cas ils contestent la décision et demandent le montant exact de la mission, c'est-à-dire 300.000 € de dommages et intérêts.

Cette fois-ci, je dirais heureusement pour eux avec un sourire, ils sortent gagnants de cette nouvelle DSP. Donc je n'irai pas plus loin dans mes constatations mais nous ne préférons pas nous intégrer à ce vote de cette délibération.

Le Maire : J'en prends acte. Donc vous ne participez pas au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Ne participent pas au vote M. Lehot (+ pouvoir de M. Cervoni), Mme Guillon.

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

Autorisation de signer des conventions de groupements de commandes avec la Caisse des Ecoles et le Syndicat Mixte pour la gestion de l'Ecole de Musique

Le Maire : Le marché de chauffage des bâtiments communaux passé avec la *Société DALKIA* se termine fin Mars 2015, il faut lancer un nouvel appel d'offres. Donc il est proposé que l'appel d'offres soit commun à la commune, à la Caisse des Ecoles et au SIVU de l'Ecole de Musique. Je suppose que personne n'y verra un inconvénient.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation de cession d'une parcelle avenue de la Marnière

Le Maire : C'est la reprise d'une délibération que nous avons faite pour vendre une parcelle de terrain au *collège et lycée Marie Joseph* mais nous avons délibéré pour que l'acheteur soit la *SCI Marie Joseph* et ils ont demandé au notaire que ce ne soit pas la *SCI Marie Joseph* mais la *SAMIC*, une autre entité. Donc nous préférons qu'une nouvelle délibération entérine ce changement de bénéficiaire. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Mme Fresnais ne prend pas part au vote en tant que rédactrice, en tant que membre de l'étude où l'acte est signé.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Mme Fresnais ne prend pas part au vote.

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

Révisions des loyers

Le Maire : Il y a un rectificatif à une précédente délibération concernant la *Caisse Primaire d'Assurance Maladie* dont le loyer est annuel et non pas mensuel comme c'était indiqué par erreur dans une précédente délibération.

Mme Guillon : Pour la révision des loyers, il y a des loyers qui augmentent et des loyers qui baissent.

Le Maire : C'est en fonction des indices, certains loyers visent l'indice des prix de la construction et d'autres loyers l'indice des prix tout court, qui n'ont pas la même évolution, c'est ce qui explique cette différence.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Principe de vente du rez-de-chaussée des locaux de l'ancien Conseil des Prud'hommes sis 20 rue Victor Hugo

Le Maire : La commune était propriétaire de la totalité du bâtiment des *Prud'hommes*, 20 rue Victor Hugo, nous en avons déjà vendu les étages, il est proposé un accord de principe pour en vendre le rez-de-chaussée d'autant plus que les contrats des deux occupants, la *Caisse Primaire d'Assurance Maladie* et la *Mission Locale*, se terminent le 31 Mai 2015. Ce qui nous permettra de tirer une recette de cette vente.

M. Luquet : M. Cardon, je regrette. Encore une fois vous êtes en train de brader les biens communaux et non seulement brader les biens communaux.

Enfin brader, vendre les biens communaux, je ne vous accuse pas de les brader, mais vendre les biens communaux et surtout mettre dehors les gens qui ont une activité sur Trouville et ça c'est quand même très négatif, ça s'ajoute à votre bilan, je ne sais pas sur quel compte mais un compte négatif.

Le Maire : Ils vont certainement...

M. Luquet : Alors est-ce que vous avez proposé, est-ce que vous avez proposé à ces gens de les recaser dans des locaux. On vient de voir partir *Harmonie Mutuelle* qui est partie de Trouville, de la rue Général de Gaulle, vous allez vider l'avenue Victor Hugo encore d'une activité. M. Cardon, est-ce que vous pouvez me répondre, est-ce que vous leur avez proposé une solution de remplacement ?

Le Maire : Je m'en suis bien gardé, j'attends qu'ils réagissent. On leur a écrit qu'on ne renouvellerait pas leur contrat, ils sont assez grands pour chercher un autre local ou pour nous en demander. La CPAM donnait ses permanences dans le passé dans le bureau qu'occupent actuellement les Adjointes au rez-de-chaussée de la Mairie, juste à côté de la petite porte ; on peut imaginer qu'elle fasse des permanences une ou deux par semaine dans la salle des commissions par exemple ou dans une salle de la *Maison des Associations*. Ils sous-occupent en réalité la rue Victor Hugo et il est beaucoup plus intéressant pour nous, non seulement, de tirer une recette de la vente de cet immeuble mais d'éviter différents travaux de réfection qui seraient nécessaires. Nous ferons en plus des économies de fluides et au-lieu de ne pas encaisser de foncier bâti sur la partie qui nous appartient nous encaisserons du...

Changement de cassette – n° 3

Le Maire : ... Les futurs propriétaires de ce rez-de-chaussée, donc l'opération est très gagnante pour la Mairie d'un point de vue financier.

M. Luquet : M. Cardon, vous raisonnez un peu comme un rentier et puis votre réaction m'étonne et me déçoit beaucoup.

Le Maire : J'ai un peu d'expérience dans le domaine.

M. Luquet : Elle me déçoit beaucoup votre réaction parce qu'au même moment j'ai rencontré un de vos Maires, un de vos voisins que je ne citerai pas, qui est en train de faire des démarches absolument inverses, c'est-à-dire d'essayer d'attirer des gens dans sa commune. Donc je ne comprends pas, vous allez encore vider Trouville de ses habitants, vous allez encore neutraliser, rendre encore plus triste cette rue Victor Hugo où de nombreux commerces sont fermés ; je ne comprends pas du tout votre attitude même si vous dites sur le plan financier que nous y gagnerons à terme, je ne comprends ça.

L'activité de Trouville, l'activité économique, la vie, la vie de Trouville c'est quand même un bien beaucoup plus intéressant qu'une opération financière et en plus je suis persuadé que la présence de *Pôle Emploi*, la présence de ces différents organismes attire du monde, focalise sur Trouville l'attention des demandeurs d'emploi, ça provoque un mouvement, un mouvement économique positif pour la Ville.

M. Thomasson : M. Luquet, je ne peux pas vous laisser penser et dire qu'on est en train de brader les biens de la commune.

M. Luquet : Je viens justement de dire que non.

M. Thomasson : Laissez-moi finir.

M. Luquet : Je viens de dire que non, M. Thomasson.

M. Thomasson : Nous sommes propriétaires...

M. Luquet : M. Thomasson, excusez-moi, je viens de dire que non.

M. Thomasson : Je vous dis simplement que nous sommes propriétaires de lots dans une copropriété difficile et dans laquelle nous sommes minoritaires. Nous sommes minoritaires c'est-à-dire qu'on ne décide de rien et ces lots représentent la totalité du rez-de-chaussée et ils sont dans un état d'entretien, il faut intervenir et intervenir d'autant plus que vous savez que dans les quatre ans qui viennent, de 2015 à fin 2018, nous allons être obligés de faire les travaux d'accessibilité qui sont obligatoires. Lorsque l'on chiffre aujourd'hui, ce n'est qu'un chiffrage, une estimation bien sûr, mais les travaux de remise en état de ces locaux et de la mise en accessibilité de ces locaux au rez-de-chaussée, puisqu'on ne peut pas intervenir par la rue Victor Hugo, juste pour un détail technique, mais on ne peut intervenir que par la rue derrière puisqu'il y a un décaissé important.

C'est à peu près, c'est estimé par les services mais je reprends ce chiffre, nous travaillons suffisamment ensemble : 200.000 € à dépenser puisqu'il y a également les toitures. Comme vous le dit M. le Maire, ces locaux sont sous-exploités et l'idée c'est de délivrer congé à titre conservatoire pour faire bouger les choses ; ils sont sous-exploités. Ils sont exploités, et vous le savez peut-être, à la fois par la *Mission Locale* mais par des associations qui sont à Honfleur, qui sont à Pont-l'Evêque, qui sont à Lisieux.

M. Luquet : Vous êtes contre les associations, M. Thomasson.

M. Thomasson : Si vous me laissiez finir, c'est stupide permettez-moi de vous le dire.

Non, simplement nous avons pensé que comme vous avez les associations qui vont relativement loin et jusqu'à Lisieux, on pouvait penser à les réinstaller, et travailler peut-être avec la *Communauté de Communes*. Voilà ce que je veux dire mais on n'est pas en train de les sortir à tout prix, on prend une mesure conservatoire intéressante financièrement pour la Ville mais également pour obliger chacun des partenaires à réfléchir à demain, ce qui n'est peut-être pas une mauvaise idée.

M. Luquet : Alors, je note deux choses, M. Thomasson : qui est propriétaire de ces locaux ?

M. Thomasson : Je viens de vous le dire, je vais vous le répéter, nous sommes propriétaires...

M. Luquet : D'accord, bon alors...

M. Thomasson : De lots de copropriété dans une copropriété dans laquelle nous sommes minoritaires.

M. Luquet : Vous venez de me dire que ces locaux étaient dans un état épouvantable, la Mairie qui était propriétaire de l'ensemble de l'immeuble pendant des années n'a pas fait les travaux nécessaires. Deuxièmement, moi ce que je réclame c'est qu'il y ait une volonté de la part de la Mairie de traiter le problème au mieux des intérêts trouvillais pas simplement un problème patrimonial, j'entends bien que ça va coûter plus cher, ceci, cela. Mais il faut trouver une solution pour garder ces gens.

M. Thomasson : J'ai peur et ça m'inquiète que vous ayez un peu oublié la deuxième partie de ma réponse. Je vous dis qu'on fait un congé à titre conservatoire pour trouver, pour faire bouger les choses, et trouver avec les partenaires, avec les associations des solutions pour demain. Vous me ramenez, vous me dites « *évidemment dans le passé on a fait ceci* », non on est aujourd'hui, on travaille pour demain, je crois que vous le disiez tout à l'heure.

M. Luquet : M. Thomasson, on va arrêter cette conversation mais ce que je disais, ce que j'attendais c'est que M. le Maire nous dise « *voilà on a la volonté d'avancer, on a la volonté de proposer des solutions* », M. le Maire me dit « *ils sont assez grands pour se prendre en charge, on verra, on les met à la porte mais ce n'est pas grave, on verra* ».

M. Thomasson : Monsieur, je me permets de vous répondre.

M. Luquet : Moi je vous fiche mon billet, je vous fiche mon billet que ces gens-là ne seront plus à Trouville au mois de Mai.

M. Thomasson : Non, non, non, là vous êtes peut-être exagérément négatif. En tout car je vous réponds parce que M. le Maire m'a confié cette délégation et je pensais pouvoir vous éclairer au mieux.

M. Lehot : S'il vous plaît, nous aussi nous allons voter contre cette délibération. C'est une erreur manifeste, M. Thomasson vous êtes Conseiller Municipal depuis peu de temps donc il faut quand même rappeler des choses peut-être que vous ne connaissez pas mais que ce bâtiment appartenait totalement à la Ville et que si le rez-de-chaussée maintenant que vous êtes minoritaires au niveau des lots, c'était parce que nous avons vendu des étages.

Or, nous, nous ne ferons pas au niveau de notre liste de concours, de calculs d'apothicaire, nous ce qui nous importe c'est de réanimer la Ville et de faire venir des habitants.

Il aurait tout à fait été possible de faire des logements sociaux dans les étages depuis des années alors que nous avons du mal à garder les habitants et de garder le rez-de-chaussée car le rez-de-chaussée est un des seuls lieux où on peut faire de l'accessibilité à moindre frais. Donc c'est quelque chose qui peut être utile pour les services de la Mairie de bénéficier de locaux en rez-de-chaussée dans un but d'accueillir des associations ou autres.

Par exemple j'avais une idée, peut-être que vous allez évidemment trouver une idée, M. Thomasson, puisque vous avez réponse à tout, pour la police municipale. Je pense qu'il aurait été judicieux de mettre la police municipale dans ce rez-de-chaussée qui était fort bien situé au centre de Trouville et ça aurait été cohérent et de ne pas la mettre par exemple dans la Mairie pour ne pas qu'il y ait des choses communes entre le bâtiment municipal et la police municipale.

Donc voilà une réflexion qu'on peut avoir, je pense qu'il est dommage de perdre ce rez-de-chaussée qui aurait pu être utilisé à des choses beaucoup plus utiles que de calculer simplement la rentabilité financière de l'opération parce que manifestement, M. Cardon, vous avez besoin de beaucoup d'argent pour les années à venir. Voilà notre regret : ne pas avoir su garder les logements du 1^{er} étage et du 2^{ème} pour faire des logements et de ne pas garder le rez-de-chaussée pour des œuvres sociales voire installer par exemple la police municipale. Merci.

Le Maire : Bien, merci de ces considérations. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Adopté.

Votent contre M. Lehot (+ pouvoir de M. Cervoni), Mme Guillon – M. Luquet, Mme Schemla, M. Plattier.

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

Division en volume des biens 8 passage de la Fontaine et 7 impasse Bachelet

Le Maire : Il est proposé de diviser en volume les propriétés du 8 passage de la Fontaine et 7 impasse Bachelet dont la commune est propriétaire, puisqu'il y a une bizarrerie dans une excroissance qui a été créée par une des deux maisons et qui empiète sur l'autre et pour la vendre le notaire nous conseille de faire une division pour éviter tout ennui après la vente. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Stéphanie Fresnais ne participe pas au vote en tant que représentante de l'étude.

Délibération adoptée à l'unanimité à l'exception de Mme Fresnais qui ne prend pas part au vote.

Autorisation d'acquisition des emprises de terrains bordant le chemin des Frémonts

Le Maire : Nous avons déjà délibéré pour acheter un terrain à M. Lebas au prix de 492,80 € qui n'est pas changé mais la surface achetée sera, à la demande de M. Lebas, réduite de 616 m² à 525 m². Cet achat étant fait dans le cadre de l'aménagement du chemin des Frémonts. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

M. Luquet : M. le Maire, excusez-moi, du chemin des Frémonts je passe au chemin des Creuniers qui est toujours fermé, le chemin des Frémonts vous avez mis 10 ans pour le rouvrir, plus que ça me dit Mme Guillon.

Le Maire : Pour le chemin des Creuniers il nous faudra 20 ans.

M. Luquet : 20 ans, merci.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fixation du tableau des effectifs

Le Maire : Il est légèrement différent de celui de l'an dernier parce qu'il y a eu quelques départs par mutation ou départs à la retraite ou décès. Il y a malgré tout 197 agents en tenant compte à la fois de la Mairie et de la halte-garderie municipale mais par contre pas du CCAS qui est à part. Je suppose que personne n'y voit d'inconvénient.

M. Lehot : Si, si, M. le Maire. Nous y voyons un inconvénient même sérieux. C'est la première fois que nous ne voterons pas ce tableau des effectifs, ça peut paraître bizarre mais disons que ce vote est le mécontentement suite à votre déclaration dans *Ouest France* et un soutien au personnel comme quoi vous n'allez pas remplacer les départs en retraite et que vous allez toujours demander plus aux équipes municipales avec évidemment moins de moyens.

Je pense que l'ensemble du personnel municipal donne éminemment satisfaction à l'ensemble des administrés et je crois que des mesures plus judicieuses au niveau des économies de la Ville auraient pu être faites et pas forcément sur le dos du personnel. Donc nous ne voterons pas ce tableau des effectifs.

Le Maire : D'accord.

Mme Schemla : M. le Maire, en dehors de ce que vous avez annoncé dans *Ouest France* concernant les premières mesures sur les réductions des effectifs, quelles sont celles que vous envisagez pour 2015 et 2016 sur ce déplorable terrain, mais semble-t-il inévitables si on vous a bien compris ?

Le Maire : J'ai simplement indiqué qu'en 2015 nous gelons les primes, c'est-à-dire que tous les membres du personnel qui ont des primes continueront à les toucher mais ils n'auront pas d'augmentation alors que chaque année on augmentait légèrement les primes et, d'autre part, en cas de démission, départ à la retraite, mutation on ne remplacera pas systématiquement les agents, on essaiera de ne pas les remplacer, on n'y arrivera pas dans tous les cas parce qu'il y a des agents qui sont absolument indispensables mais on fera une étude au coup par coup pour voir la meilleure solution possible. Si un remplacement est indispensable on donnera la priorité à un remplacement par mutation d'une personne à une autre au sein du personnel municipal, ce qui est souvent moins onéreux que de rechercher une autre personne à l'extérieur, mais aussi ça n'est pas toujours possible. Il faut pour les emplois de cadres qu'un autre cadre soit capable d'assurer la fonction parfois c'est le cas, parfois ça ne l'est pas.

Mme Schemla : Il y a aujourd'hui, je crois, à peu près 197 employés municipaux hors CCAS et certaines autres structures, compte tenu de la situation financière de la Ville à combien estimez-vous, si vous en avez une idée déjà, la réduction d'effectif du personnel municipal nécessaire compte tenu aussi de l'importance de la masse salariale que ça représente dans le budget ?

Le Maire : Je n'ai pas du tout d'effectif idéal du personnel municipal mais il se trouve qu'il y a beaucoup de départs à la retraite en 2015, c'est de l'ordre de quatorze si mes souvenirs sont bons, il y a des cas qui ne sont pas totalement sûrs, il y a des agents qui ont décidé de partir, d'autres qui hésitent encore et en 2016 et 2017 il y a également un certain nombre et après moins. Le hasard veut qu'il y aura une certaine diminution par les départs à la retraite immédiatement. Mais nous avons, j'ai donné des indications pour 2015 et nous n'avons pas fait de plan à long terme et je ne peux vous dire ce que l'on souhaite que soit le personnel municipal en 2020. D'autant plus qu'il y a un élément très important qui fera bouger les choses, c'est la mutualisation du personnel municipal ; l'Etat demande à toutes les communes de faire des plans de mutualisation avec les communautés de communes.

Il y a un groupe de travail qui a été organisé par la *Communauté de Communes*, des directeurs généraux des services pour voir les services que l'on peut mutualiser. Mais cette mutualisation permettra probablement de faire des économies mais pas tout de suite. Je prends un exemple précis : supposez que l'on décide de mutualiser le personnel de l'urbanisme dans toutes les communes et dans la *Communauté de Communes*, ce n'est d'ailleurs pas absurde comme idée, on constaterait certainement que la totalité des urbanistes des communes peut faire le travail assez facilement, et donc qu'il y en a un peu trop si vous mettez ensemble la direction de l'urbanisme de la *Communauté de Communes*, celle de Deauville, celle de Trouville, à Touques et à Villers ils ne doivent pas avoir beaucoup d'agents, dans les autres communes pratiquement pas. Je suis persuadé qu'ils peuvent faire l'instruction des permis de construire et le travail nécessaire des révisions éventuelles du PLU tous ensemble, assez facilement et qu'on pourrait réduire leur effectif global de deux ou trois.

Mais ce sont des fonctionnaires on ne va pas les licencier mais comme les bons urbanistes sont une denrée relativement rare sur le marché de l'emploi des communes, certains se feront aspirer par d'autres communes ou certains demanderont des mutations dans d'autres services.

Autrement dit, ces mutualisations permettront de faire des économies mais plutôt à terme pas dans l'année qui vient ni dans les deux années qui viennent.

M. Luquet : M. le Maire, les bras m'en tombent. Est-ce que c'est le même homme qui nous dit aujourd'hui « *nous envisageons de mutualiser les services* », est-ce que c'est le même homme qui, d'une part, a voté au niveau de la *Communauté de Communes* un budget pour que la *Communauté de Communes* assure l'ensemble de la gestion de l'urbanisme des onze villes de *Cœur Côte Fleurie*, est-ce que c'est le même homme qui a voté ce budget et qui quelques années après a retiré à la *Communauté de Communes* cette fonction, cet objectif de gérer les biens et les permis de construire et l'urbanisme ?

Vous avez voté au niveau de la *Communauté de Communes*, quand elle a été constituée, vous avez voté de façon à ce qu'il y ait un budget suffisant pour gérer l'urbanisme au niveau de toutes les communes et très peu de temps après vous avez retiré cette prérogative à la *Communauté de Communes* et vous avez rapatrié les services d'urbanisme. Vous avez été, alors M. Augier, le Président de la *Communauté de Communes*, qui nous parle de mutualisation, c'est une espèce de monstre du *Loch Ness*, pour nous faire croire que des économies sont possibles, M. Augier a montré le premier ce chemin négatif, c'est-à-dire qu'il a retiré à la *Communauté de Communes* cette compétence de gérer les services d'urbanisme.

Donc il y a un service d'urbanisme à Deauville, il y a un service à Trouville, il y a un service d'urbanisme à Touques, ce qui fait que la *Communauté de Communes* a 100 % du budget de gestion de l'urbanisme et ne traite que 30 % des permis de construire de la *Communauté de Communes*.

Donc vous-même vous venez de dire « *on va mutualiser* », vous-même vous avez été le deuxième après M. Augier à retirer à la *Communauté de Communes* cette compétence. Alors encore une fois vous allez dire « vous êtes contre les employés municipaux, vous voulez les supprimer », pas du tout, pas du tout au contraire d'ailleurs ceux de Trouville sont très compétents, particulièrement compétents. Nous, ce que nous voulons c'est que justement on mutualise réellement, c'est-à-dire que l'homme qui nous dit « *il faut mutualiser* » a coulé cette mutualisation au niveau de l'urbanisme. En plus, moi je suis comme Mme Thatcher je réclame que je veux mon argent, c'est-à-dire que depuis des années nous payons des impôts, nous payons des impôts, la *Communauté de Communes* nous prélève de quoi financer un service d'urbanisme. Donc je ne comprends pas du tout, M. le Maire vous essayez...

Le Maire : Il y a deux explications.

M. Luquet : De nous enfumer avec cette histoire.

Le Maire : Je n'essaie pas du tout de vous enfumer mais premièrement nous avons pris, nous avons gardé plutôt la compétence en matière de permis de construire parce qu'il y a quelques années nous n'étions pas satisfaits des prestations en la matière de la *Communauté de Communes* qui a changé dans l'intervalle de chef de service de l'urbanisme, et est maintenant très supérieure dans son fonctionnement à ce qu'elle était il y a quelques années. C'est une donnée circonstancielle qui a une certaine importance.

En second lieu la loi a changé, maintenant l'Etat incite très fortement les communes et les communautés de communes à se mutualiser, l'Etat réduit ses dotations de fonctionnement donc on a un très fort intérêt à trouver des économies et nous sommes en train de les rechercher. Je ne suis pas sûr qu'on le fera dans le domaine de l'urbanisme mais il y a toute une série de pistes qui sont actuellement recherchées mais on trouvera d'autres thèmes. On a déjà, on pratique déjà la mutualisation avec succès avec la commune de Touques dans le domaine de la police et dans celui de la collecte des ordures ménagères, c'est aussi intéressant pour Touques que pour Trouville.

Mme Guillon : Ce n'est pas de la mutualisation. Vous leur prêtez la police, vous leur louez la police et les services.

Le Maire : On les met en commun.

Mme Guillon : Vous les louez, vous les louez à prix coûtant, donc ce n'est pas de la mutualisation ça. Nous on n'y gagne pas, la Ville de Touques y gagne, oui, mais pas nous.

Le Maire : Si, on y gagne parce qu'ils nous paient. On a un effectif qui est ce qu'il est, qui fait à la fois le travail de maintien de l'ordre à Trouville et à Touques et Touques nous verse une somme, donc sur le plan financier on y gagne. Vous avez tout de même raison en un certain sens, dans les travaux sur la mutualisation on s'est aperçus que l'idéal serait de créer une entité commune appartenant aux deux communes à la fois. Il y a des formes de sociétés prévues par la loi parce que dans ce cas-là Trouville et Touques donneraient les moyens à une entité commune qui gérerait la police ou gérerait les ordures ménagères directement, ceci aurait un avantage pour Trouville : c'est qu'on ne recevrait plus de recettes de Touques or le supplément de recettes que nous avons à ce titre fait que nous devons plus rendre à l'Etat au titre du Fonds de Péréquation des communes, alors que si on partage la dépense, en dépensant à deux, par l'intermédiaire d'une structure commune, on dépense moins mais personne n'a de recettes supplémentaires. C'est purement technique comme avantage.

Mme Guillon : Il avait fallu employé un ETP et demi en plus pour pouvoir ramasser les poubelles à Touques.

Le Maire : Pour le moment c'est très intéressant pour les deux villes parce que le ramassage des ordures est beaucoup moins cher pour Touques que ce ne l'était quand ils faisaient appel à une société privée et, nous, nous avons le même coût de benne à ordures ménagères et de personnel et en plus nous avons une recette que nous n'avions pas avant : 160.000 € dont ce n'est pas rien. Si on créait une société commune l'effet direct serait exactement le même avec un montage différent mais on devrait moins payer au titre du Fonds de Péréquation intercommunal.

Mme Guillon : On pourrait faire des économies en étant dans la *Communauté de Communes*, faire tout ça avec la *Communauté de Communes*.

Le Maire : Oui mais si vous vouliez faire le ramassage des ordures pour toutes les communes à la fois, ça poserait des problèmes d'horaire parce qu'entre deux villes on arrive à enlever les ordures le matin, ça ne change pas trop les habitudes des gens, si vous faites passer les mêmes bennes à ordures et le même personnel dans toutes les communes il y a des communes où les ordures seront enlevées à 7 heures du matin, d'autres à 4 heures de l'après-midi, la population ne sera pas très contente ; ça devient plus compliqué à gérer parce que ça change le service.

M. Luquet : M. Cardon, comptez-vous demander à la *Communauté de Communes* de rembourser ce que paient les Trouvillais pour un service d'urbanisme qui n'existe plus à la *Communauté de Communes* depuis maintenant plusieurs années ? Est-ce que vous comptez demander un remboursement parce que c'est ce qui se passe actuellement nous payons, nous les Trouvillais, pour un service que la *Communauté de Communes* ne nous rend pas ?

On dirait que vous pensez pouvoir continuer à vivre sur un train de vie que je qualifierai presque d'ostentatoire, il faut arrêter. Quand vous parlez de mutualisation, M. Cardon, quand vous parlez de mutualisation ne nous faites pas rêver, restez les pieds ancrés dans le sol et dites devant votre Conseil que vous avez refusé la mutualisation. Vous vous êtes dérobé à cette première mutualisation et donc, encore une fois, le service...

Le Maire : Je viens de vous dire que nous avons mis au point avec Touques deux formes de mutualisation qui marchent très bien, un groupe de travail est en place pour créer d'autres formes de mutualisation, il va déboucher dans les semaines à venir, les conséquences financières ne seront pas absolument immédiates. Je vous donne une piste, la Ville de Trouville compte trois infographistes, ce qui est probablement un peu supérieur à la moyenne, à ce qui est nécessaire, on pourrait mutualiser ces trois infographistes et les faire travailler également pour d'autres communes et en tirer un revenu, c'est un cas flagrant où on a dans une spécialité donnée un petit peu plus de gens qu'il nous est nécessaire.

Donc fixation du tableau des effectifs, je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le reste est pour.

Votent contre M. Lehot (+ pouvoir de M. Cervoni), Mme Guillon – M. Luquet, Mme Schemla M. Plattier.

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

<p>Fixation du régime indemnitaire – Année 2015 Ville de Trouville-sur-Mer et halte-garderie municipale</p>
--

Le Maire : C'est le même que l'an dernier. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne.

Délibération adoptée à l'unanimité.

<p>Autorisation d'adhésion au Comité National d'Action Sociale</p>

Le Maire : C'est la mutuelle à laquelle nous adhérons, qui accorde un certain nombre de primes aux agents et des réductions sur des voyages notamment, moyennant un petit pourcentage de la masse salariale. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

<p>Autorisation de signer des conventions de mise à disposition de personnel auprès de l'Office de Tourisme</p>
--

Le Maire : Il y a deux agents, *Mmes Isabelle Moeslé et Sophie Legrand*, qui sont mis à la disposition de l'Office de Tourisme par la Ville.

Y a-t-il des oppositions ?

M. Luquet : M. le Maire, encore une fois je vous félicite pour ce travail, enfin je félicite M. Linot et ses équipes, ça correspond exactement à ce que nous demandions depuis longtemps, c'est-à-dire une répartition qui soit la bonne répartition, savoir comment étaient affectés les budgets, donc que du personnel de la Mairie soit mis à disposition gratuitement auprès de l'Office de Tourisme, auprès d'autres organismes extérieurs, ça nous paraissait anormal et vous avez, je pense aussi sur injonction c'est ce que vous nous avez dit, sur injonction de la Cour des Comptes vous avez rétabli les choses et je vous en félicite, M. le Maire.

Maintenant est-ce que vous pourriez nous dire un peu plus de ce rapport oral de la Cour des Comptes ? Est-ce que vous avez d'autres éléments que la bonne répartition de la du personnel ?

Le Maire : J'ai eu un compte-rendu de fin de contrôle par la Cour des Comptes comme c'est tout à fait normal, j'attends la lettre d'observations provisoires à laquelle nous allons répondre puis la Cour des Comptes intégrera les remarques qu'on a faites, fera une lettre d'observations définitives qui sera présentée au Conseil Municipal comme c'est prévu.

La Chambre Régionale des Comptes sur ce point particulier nous a rappelé que quand on prêtait du personnel à une association, on devait demander à l'association de le rembourser mais comme la seule manière pour qu'une association puisse rembourser le personnel qu'on met à sa disposition c'est qu'on augmente la subvention qu'on lui accorde, ce qui se traduit par une opération purement blanche, c'est-à-dire on prête du personnel à l'Office de Tourisme, il doit le rembourser, non le cas de l'Office de Tourisme est différent. Prenons un cas précis, le CNTH. Le chef de base du CNTH, *Laurent Manoury*, est payé par la commune, sauf erreur de ma part, on va demander au CNTH de le rembourser et on va devoir donner au CNTH un complément de subvention pour payer ce remboursement. L'opération sera totalement blanche sur le plan du budget puisqu'on aura une dépense supplémentaire, le complément de subvention, et puis une recette supplémentaire, le remboursement. Donc la loi est formaliste mais n'a aucune conséquence de fond réelle.

La Chambre Régionale des Comptes nous a dit que notre personnel était très bien payé et que la Maison des Jeunes était coûteuse et que l'Office de Tourisme était plus coûteux que des offices de tourisme de communes équivalentes. Je ne sais pas ce qu'elle mettra dans son rapport mais c'est les indications précises principales que j'ai retenues.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Changement de face de la cassette n° 3

Autorisation de signer une convention de mise à disposition de personnel de l'Office de Tourisme auprès de la Ville de Trouville-sur-Mer

Le Maire : C'est le cas contraire du cas précédent, l'Office de Tourisme met à la disposition de la Ville Mme Nathalie Marie. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation d'étendre la participation à la protection sociale complémentaire santé aux agents recrutés sous contrats aidés dans le cadre d'une procédure de labellisation

Le Maire : La Ville donne une aide de 17 € par mois et par agent pour la prise en charge des mutuelles de complément d'assurance maladie. On étend cette prise en charge aux bénéficiaires de contrats aidés, contrats d'accompagnement pour l'emploi, CAE ou emplois d'avenir. Je suppose que personne n'y voit d'inconvénient.

Mme Guillon : Et aux retraités, non ?

Le Maire : Les retraités, non.

Mme Guillon : Ca peut se faire, si vous dites qu'ils ont des problèmes d'argent ça pourrait peut-être les aider.

Le Maire : C'est prévu par la loi, c'est uniquement pour le personnel en place.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation d'étendre le dispositif des titres restaurant aux agents recrutés sous contrats aidés

Le Maire : Autorisation d'étendre les tickets restaurant également aux agents sous contrats aidés et non pas seulement aux agents de catégorie C. Je suppose que personne n'y voit d'inconvénient.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Modification d'un membres du Comité de Direction E.P.I.C. Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer

Le Maire : Il s'agit de remplacer M. Héribel, Directeur du casino sortant, par son successeur, M. Ozenne. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Autorisation de signer le renouvellement d'une convention
avec le Docteur Ménard**

Le Maire : C'est le médecin qui intervient en cas de problème à la halte-garderie *La Récré*.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Autorisation de signer une convention d'objectifs et de financement
avec la Caisse d'Allocations Familiales**

Le Maire : Par cette convention la Caisse d'Allocations Familiales accorde une subvention qui était de 127.727 € en 2013, soit 35,65 % des dépenses de *La Récré*. Le montant de la subvention sera d'environ 140.000 € en 2014.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Approbation des modifications du règlement de fonctionnement
de la structure multi-accueil *La Récré***

Le Maire : C'est un règlement-type qui a été légèrement adapté, qui est extrêmement complet, qui est proposé. Je suppose que vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Autorisation de signer une convention
avec Mme Wallard-Thomasson**

Le Maire : Autorisation de signer une convention avec *Mme Wallard-Thomasson* pour le montage d'une exposition de photographies de *Daniel Wallard* au Musée *Montebello*, du 21 Mars au 31 Mai. *Mme Wallard* fait tirer et encadrer les œuvres à ses frais, donne les droits de reproduction à la Ville et la Ville met à sa disposition les salles du musée, les fait garder par les gardiens du musée, les assure et organise le vernissage, donc c'est ce qui se fait. M. Thomasson ne prend pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité à l'exception de M. Thomasson qui ne prend pas part au vote.

Autorisation d'acceptation de dons pour les collections du Musée Villa Montebello

Le Maire : Il y a, d'une part, un don de l'Association des Amis du Musée du tableau de Charles Mozin « *Trouville la rue des Rosiers* » que les Amis du Musée ont acheté et qu'ils donnent purement et simplement à la Ville.

Il y a par ailleurs le don de plusieurs tableaux du peintre *Jean-Baptiste Sécheret* qui habite Paris mais sa famille est originaire de Pont-l'Evêque où il y a eu au moins un Adjoint qui s'appelle *Sécheret* qui est son frère, si je ne m'abuse. Je suppose que personne n'y voit d'inconvénient.

Délibération adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

Rapport 2013 de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

Le Maire : En affaires diverses vous avez le rapport annuel de la *Communauté de Communes*.

Information sur un contentieux – Notification d'une ordonnance

Le Maire : Une information sur un contentieux où M. Schmitz avait fait un recours contre un permis de construire accordé à un de ses voisins. Il a perdu ce recours au Tribunal Administratif, fait appel et il se désiste de son appel devant la Cour Administrative d'Appel.

Information sur la signature d'une convention avec le stand de tir d'Orbec

Le Maire : Information sur la signature d'une convention avec le stand de tir d'Orbec où les policiers municipaux s'entraînent conformément à la loi.

Information sur deux marchés résiliés passés selon une procédure adaptée pour la réalisation d'un centre médico-social et d'un groupe scolaire rue des Sœurs de l'Hôpital

Le Maire : Enfin, information sur deux marchés résiliés passés selon une procédure adaptée, il s'agissait d'un marché de programmation et d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une nouvelle école maternelle à la place d'*Andersen*. Nous n'avons pas perdu de vue ce projet mais nous ne l'appliquerons pas tout de suite donc on a préféré résilier le marché et on recontactera un peu plus tard.

Mme Guillon : Un des bâtiments de la rue des Sœurs de l'Hôpital a été rénové pour accueillir une école informatique qui a déjà manqué deux rentrées universitaires. Actuellement ce bâtiment est occupé par le directeur des cures marines

Le Maire : Très provisoirement.

Mme Guillon : Nous sommes en hiver, le chauffage fonctionne...

Le Maire : Mal d'ailleurs parce qu'il est enrhumé à cause des dysfonctionnements du chauffage.

Mme Guillon : La lumière aussi. Utilise-t-il tout le bâtiment ? Un bureau ? On voudrait connaître le prix du loyer.

Le Maire : On lui a prêté la salle. Pardon ? 300 € et les fluides. Cette rénovation a été prévue pour accueillir les classes de l'école primaire, il avait été prévu que si l'école informatique pouvait s'installer plus tôt on l'aurait installée à titre intérimaire avant de la faire monter à *René Coty*, elle n'a pas pu se monter dans les délais prévus donc nous cherchons une autre solution notamment avec l'aide de *Mme Le Goff*, une directrice d'école informatique de Caen, soit dans ce domaine-là, soit dans un autre domaine, l'objectif étant d'avoir une structure universitaire à Trouville.

M. Lehot : Il est vrai qu'il est fort tard et je vois que tout le monde range sa serviette mais ce n'est pas fini. Cette information est quand même importante puisqu'en fait dans *La Mouette* de 2010 vous aviez annoncé avec grande pompe que ce quartier, ancien hôpital, parcelle *Andersen*, allait accueillir 300 logements.

Le Maire : C'est toujours...

M. Lehot : C'est toujours le cas, oui j'espère bien. Après le projet *ICADE* on a vu les choses baisser à 160 logements, finalement on a dépensé 700.000 € pour rénover un bâtiment dans lequel une école informatique n'arrive toujours pas à s'installer, 900.000 €, et là on dit « maintenant on arrête tout », la restructuration de ce quartier qui est quand même emblématique de Trouville a quand même tout l'air d'un pétard mouillé. Est-ce que vous pourriez quand même nous en dire plus parce qu'on attendait beaucoup de l'inspiration d'un certain nombre d'habitants pour refaire vivre notre économie et on a l'impression d'un terrain en jachère qui est de plus en plus affreux, qui n'est pas entretenu et qui sert et dont un bâtiment sert un peu au tout-venant en fonction de ses amitiés ? On aimerait quand même que les choses soient régularisées et qu'un véritable projet urbanistique prenne enfin le jour au niveau de ces terrains.

Le Maire : La *Société CICLOP* a fait une étude d'aménagement qui est très intéressante et positive sur la partie haute de l'hôpital, l'hôpital a vendu sous condition suspensive à *ICADE* pour qu'une résidence Séniors Services soit construite ; un permis de construire a été déposé, il fait l'objet d'un recours donc on attend que le recours soit jugé pour que le permis de construire soit délivré.

M. Lehot : Qui a fait un recours ?

Le Maire : Quelques voisins, des voisins du côté de la rue des Sœurs de l'Hôpital, donc ça ralentit l'opération. Nous voulons, on va être amenés à reloger provisoirement l'école *Andersen* dans l'école *René Coty*, à détruire *Andersen* qui a quelques problèmes d'amiantage, à construire des logements sociaux à la place d'*Andersen*, puis on fera descendre les classes primaires de *René Coty* dans le bâtiment qui a été déjà rénové et les classes maternelles d'*Andersen* provisoirement relogées à *René Coty* dans un bâtiment à construire sur la partie ancienne de l'hôpital. L'implantation de ce bâtiment a été clairement identifiée par le projet de *CICLOP* mais on n'a pas les moyens de le faire tout de suite. Mais le projet est tout à fait précis et rationnel. Ca permettra d'avoir les deux écoles l'une à côté de l'autre et d'avoir le bâtiment de *René Coty* qui est un mini-campus pour y mettre une structure universitaire et probablement pour y créer quelques logements qui serviront aux étudiants, enfin on a une possibilité sérieuse à cet endroit-là.

Ce projet n'est pas du tout abandonné mais il est un peu plus compliqué et long que prévu.

Merci de votre attention. Bonne soirée.